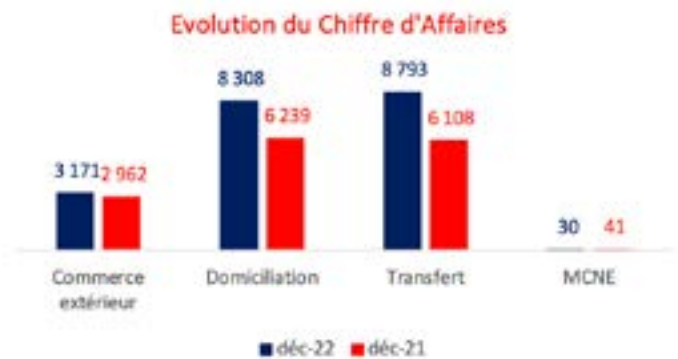


CHIFFRE D'AFFAIRES

Après une année difficile marquée par les répercussions négatives causées par la crise sanitaire, le commerce à l'international a connu une timide relance courant l'année 2022. En effet, le chiffre d'affaires afférent aux activités de: domiciliations, commerce extérieur, ainsi que les opérations relatives aux transferts ont atteint respectivement 8,3 MD, 3,2 MD et 8,8 MD en 2022 avec une progression de 39% par rapport aux réalisations de l'année précédente.



COMMISSIONS

La progression de l'activité à l'international s'est répercutée sur les revenus de la SBE. En effet, au 31.12.2022, Le total commissions est passé de 10,9 MD à 14,7MD. Les produits phares qui ont contribué cette évolution sont le Crédit Documentaire à l'importation.

La part des commissions sur le commerce extérieur gagne 10 point de pourcentage pour atteindre 55% du total des commissions sur les opérations à l'international.





LA SALLE DE MARCHÉS

LA SALLE DE MARCHÉS (SDM)

Les dernières années ont été riches en événements (des réformes réglementaires majeures, augmentation de taux directeur en TND, Covid, Abandon des principaux taux de référence internationaux et leur remplacement par de nouveaux taux, Guerre en Ukraine etc...).

Ces événements ont constitué des défis pour l'équipe de la SDM qui les a brillamment relevés et a su s'adapter à toutes les évolutions et maintenir un niveau de performances indéniables.

C'est grâce à sa dynamique commerciale, sa gestion des risques et sa maîtrise des coûts que la SDM a su conserver une trajectoire de croissance de l'ensemble des activités de marchés et à consolider ses performances financières tout au long de l'année 2022.

FAITS SAILLANTS

- Réalisation d'un **gain de change au comptant de 44 MD** conservant son positionnement en dépit des aléas et contraintes de la conjoncture exceptionnelle à l'échelle nationale et internationale.

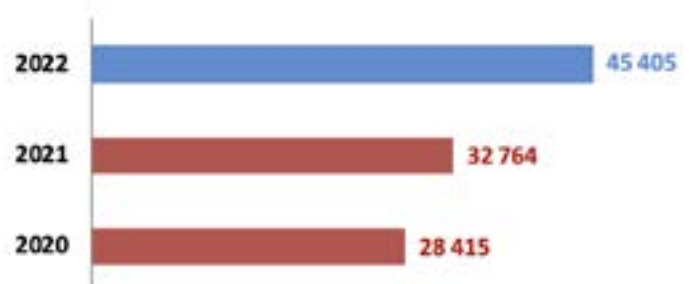
- **Action sur les coûts des ressources** à travers la synergie des produits et des desks de la SDM et à travers la complémentarité avec les différentes structures de production de la banque,

- Optimisation de la gestion des collatéraux et des engagements sur le marché monétaire permettant un pilotage sain de la liquidité et des ratios de la banque.

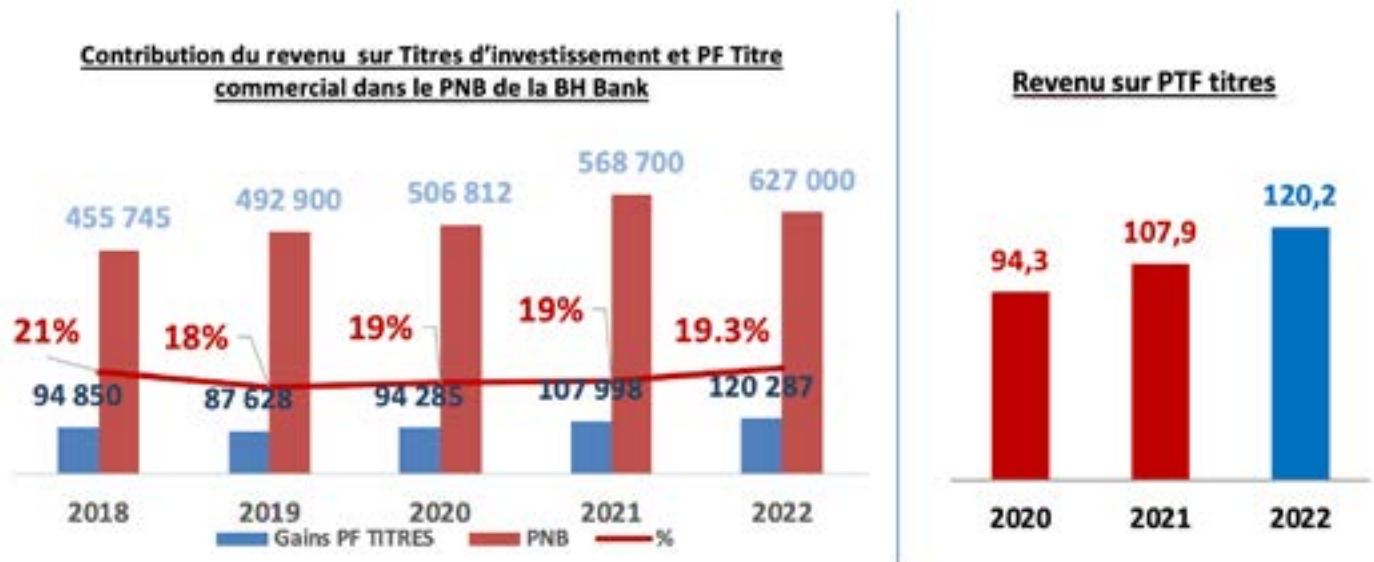
ACTIVITÉ CHANGE

Au titre de l'année 2022, l'activité de change de la Salle des Marchés a généré un Résultat Net de change au comptant de 44 MD contre 32 MD en 2021, soit une évolution de 39%, et un taux de réalisation de l'objectif de change de 116% conservant ainsi notre positionnement parmi les leaders de marché en dépit d'une concurrence acharnée et d'une conjoncture économique et financière exceptionnelle.

Evolution du résultat de change



ACTIVITÉ SVT



Le gain sur portefeuille titres provenant principalement de l'activité SVT continue une tendance haussière soutenue, passant de 108 MD en 2021 à 121 MD en 2022, soit une évolution de 11,4% et une contribution de 19.3 % dans le PNB de la banque.

L'année 2022 a été marquée par un changement de la structure du portefeuille avec l'acquisition de BTC et titres d'emprunt national.

Ceci a permis à la banque à la fois de :

- Disposer en permanence du niveau requis et standard d'Actifs Liquides de Haute Qualité pour le respect continu du ratio « LCR »
- De générer la contribution requise du portefeuille titres dans le PNB de la banque dans le cadre de sa politique de diversification du risque et des sources de revenus.
- De répondre au besoin commercial de ses clients en quête de placements dans des titres publics à bon rapport rendement/risque.

MARCHÉ MONÉTAIRE (DEVICES ET TND)

En mD	Déc. 2021	Déc. 2022	Var 12-2022/12-2021	
Report-Deport change à terme et swaps	-9,4	1,3	10,7	114%
Int/Prêts et emprunts Interb. En devises	-8,6	-7,9	0,7	8%
Int/Prêt et Emprunt BCT	-44,3	-49,4	-5,1	-11,5%
Int/Prêt et Emprunt interbancaire en TND	-33,5	-34,6	-1,1	-3,3%
Pension livrée	-11,7	-4,0	7,7	16%

- Dans un contexte marqué par des fortes tensions sur la liquidité en devises et des hausses consécutives des taux directeurs par la FED et la BCE, la BH Bank a su agir profitablement sur les coûts et la diversification des ressources et ce grâce aux efforts de négociation menés par les traders et à la synergie avec les marchés. Les charges nettes sur le marché monétaire devises ont ainsi enregistré une amélioration de 0.7 MD passant de -8.6 MD en 2021 à -7.9 MD en 2022.

- L'augmentation, entre 2021 et 2022, des charges payées sur le marché monétaire en dinars de -6.2 MD trouve son origine en partie dans la hausse du taux directeur par la BCT en mai et octobre 2022. Toutefois cette augmentation des charges a été largement compensée par la nette amélioration du report déport sur opérations de change à terme et swap passant de -9.4 MD en 2021 à 1.3 MD en 2022.

- L'amélioration du report déport de 10.7 MD provient notamment de la baisse des opérations de SWAP devises/TND et en faveur des refinancements et des emprunts à blanc sur le marché monétaire en dinars



ACTIVITÉS MONÉTIQUES

ACTIVITÉ MONÉTIQUE

NOS CARTES

Pour la Banque, la généralisation des cartes bancaires sur tous les comptes éligibles constitue un axe de développement stratégique visant la transformation des transactions fiduciaires en paiement électronique. Ainsi, et en 2022, le taux d'équipement a atteint 75% par rapport à celui réalisé en 2021 de 76%.

Les 276 997 cartes sont réparties en cartes classiques, cartes électronique et cartes Gold. Plusieurs avantages et services sont adossés aux cartes en rapport avec les profils et les besoins de la clientèle : découverts autorisés, assurances contre les pertes.

Les packs BH, soit au nombre de 183 467, sont tous équipés de cartes

Les porteurs de cartes BH ont réalisé 3,1 milliard de transactions de paiement en progression de 19,6 % en nombre et 43,3 % en montant tandis que leurs retraits sur les guichets automatiques de la BH et des autres banques ont progressé de 8% en nombre et de 9% en montant (7,9 milliard de transactions).

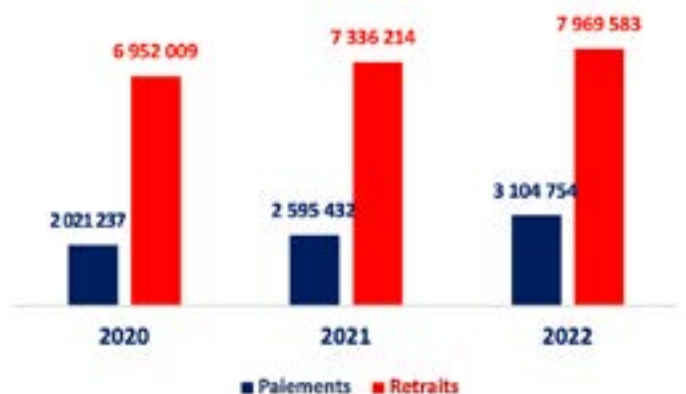
De 2020 à 2022, les paiements par cartes ont progressé de 53,6%.

Globalement, l'activité de nos cartes a progressé de 11% en nombre et 12,8 % en montant réalisant 2,051 MD pour 11,1 milliards de transactions.

STRUCTURE DES CARTES EN 2022



Evolution du volume transactionnel des cartes BH Bank



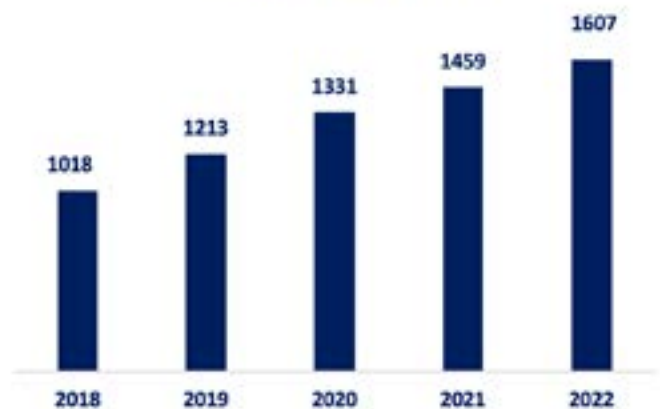
NOS GUICHETS (GAB'S)

Notre réseau de GABs, constitué de 181 unités, a permis la réalisation de 6,9 milliard de transactions pour un chiffre d'affaires de 1607 MD en progression de 9,6% en nombre et 10,2% en montant.

La moyenne transactionnelle mensuelle est de 3155 opérations contre 2680 en 2021 soit en progression de 17,7%.

Les commissions perçues sur les porteurs de cartes des autres banques (locales et étrangères) ont totalisé 3,9 MD.

Evolution du Volume Opérateur (en MD) des GABs BH



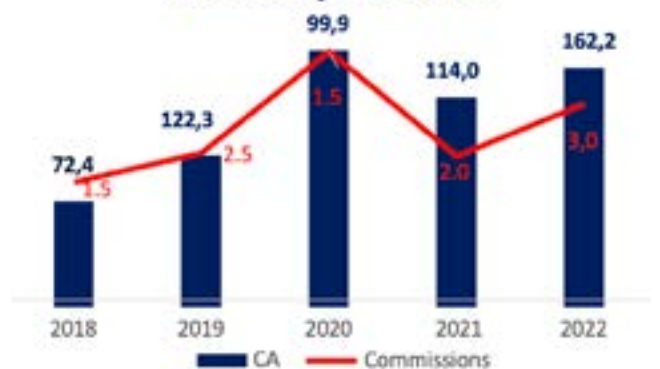
NOS TERMINAUX DE PAIEMENTS (TPE)

En progression de 14%, le nombre des commerçants affiliés est de 839 dont 652 commerçants actifs soit un taux d'activité de 78%.

L'ensemble de ces commerçants est équipé de 1498 terminal de paiement (TPE) en progression de 4,8%.

L'activité des commerçants s'est améliorée de 18% en nombre et 42% en montant enregistrant un chiffre d'affaires de 162,2 MD et 3 MD de commissions perçues ce qui dénote de l'amélioration de l'utilisation domestique d'ailleurs recherchée.

Evolution des commissions et du chiffre d'affaires pour les TPE





RÉTROSPECTIVES 2018 - 2022

INDICATEURS & RATIOS SUR 5 ANS

Indicateurs d'activité	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 12-22/ 12-21	TCAM 18-22
Total Bilan	11 911,9	12 207,6	12 243,4	12 405,2	13 626,3	9.8%	3.5%
Crédits Nets à la clientèle	9 130,3	9 647,3	9 831,5	9 817,9	10 686,9	8.9%	4.1%
Portefeuille Titres	1 577,6	1 627,0	1 666,6	1 805,0	2 235,8	23.9%	9.4%
Ressources Clientèle	6 536,4	6 879,3	7 234,5	7 782,2	8 549,7	9.9%	7.0%
Emprunts & Ressources spéciales	1 406,7	1 571,9	1 735,6	1 723,6	1 447,5	-16.0%	1.4%
Capitaux Propres	867,3	981,1	1 054,6	1 161,4	1 235,5	6.4%	9.3%

Indicateurs d'exploitation	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 12-22 / 12-21	TCAM 18-22
Marge d'intérêts	216,8	272,8	290,4	324,3	344,5	6.2%	12.5%
Commissions nettes	90,7	99,0	93,6	104,2	112,8	8.3%	5.8%
Gains nets sur portefeuille-titres	148,3	121,2	122,8	141,0	165,6	17.4%	3.8%
Produit Net Bancaire	455,7	492,9	506,8	569,5	622,9	9.4%	8.2%
Frais de personnel	125,3	133,8	124,6	150,3	167,8	11.7%	8.0%
Charges générales d'exploitation	51,5	56,4	52,8	57,6	65,0	12.9%	6.2%
Résultat Brut d'exploitation	278,9	312,4	336,9	370,3	397,5	7.4%	9.3%
Dotations nettes aux provisions	76,6	80,1	178,6	122,8	179,7	46.3%	35.6%
Résultat d'exploitation	203,5	218,5	140,4	231,8	199,1	-14.1%	5.7%
Résultat Net	136,3	141,6	72,9	134,7	118,7	-11.9%	7.1%

Ratios de rentabilité	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
RESULTAT NET/ CAPITAUX PROPRES (ROE)	15.72%	14.44%	6.92%	11.60%	9.61%
RESULTAT NET/ TOTAL ACTIF (ROA)	1.14%	1.16%	0.60%	1.09%	0.87%
PNB / TOTAL BILAN	3.83%	4.04%	4.14%	4.59%	4.57%
PNB / C.A	42.4%	42.0%	44.8%	53.1%	52.1%
PNB / TOTAL CREDITS NETS	4.99%	5.08%	5.15%	5.80%	5.83%
RESULTAT NET / PNB	29.9%	28.7%	14.4%	23.7%	19.1%

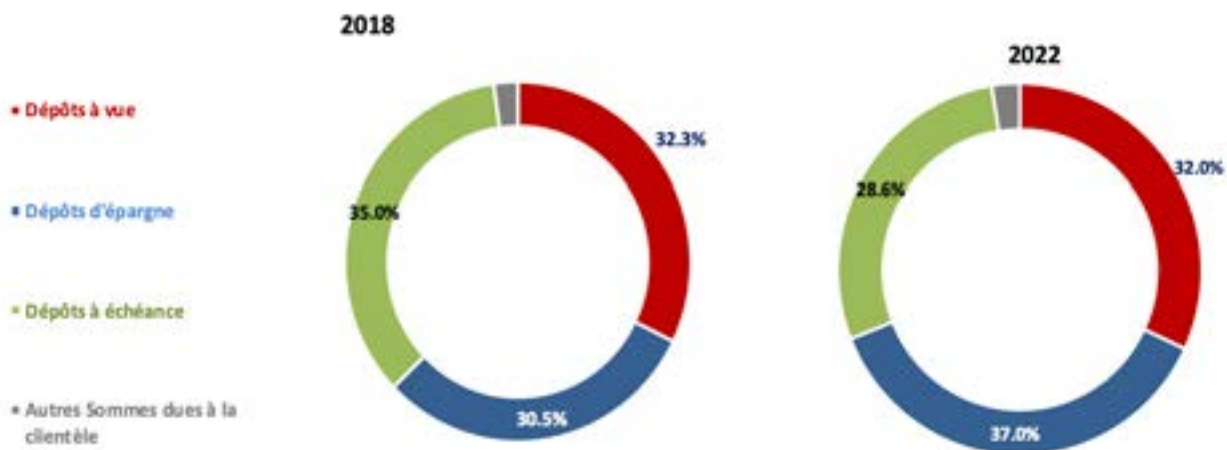
Ratios d'exploitation	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
COMMISSIONS PERÇUES/ FRAIS DE PERSONNEL	79.9%	81.5%	81.7%	76.2%	74.2%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	41.5%	41.4%	38.5%	39.1%	40.4%
COMMISSIONS NETTES/PNB	19.9%	20.1%	18.5%	18.3%	18.1%
FRAIS DE PERSONNEL/ PNB	27.5%	27.2%	24.6%	26.2%	26.9%

Ratios Prudentiels	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
NPL	11.4%	12.5%	15.3%	15.9%	15,8%
Ratio de couverture	77.8%	76.4%	70.5%	71.3%	69,4%
Ratio de solvabilité globale	10.7%	11.1%	11.8%	14.1%	14,3%
TIER 1	7.74%	8.49%	9.5%	10.8%	11,6%

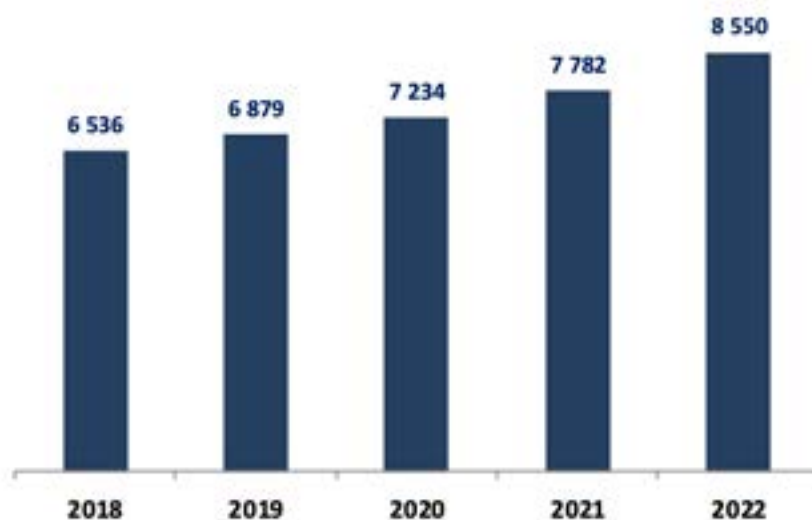
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Avec un total 8 550 MD au 31.12.2022, les ressources de la clientèle ont progressé de 9,9% (+767,5 MD) contre un taux d'accroissement annuel moyen de 7 %.

Evolution de la structure des ressources clientèle



Evolution de l'encours des ressources clientèle



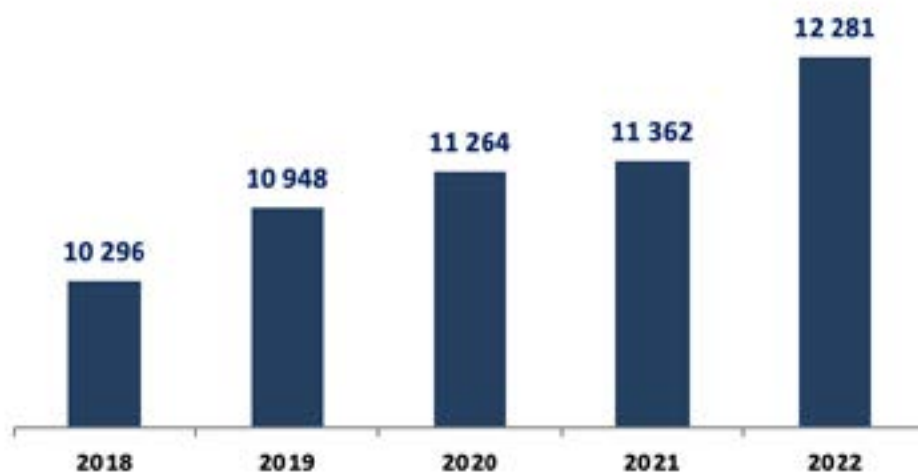
CRÉDITS SUR RESSOURCES PROPRES

Avec un total 12 281 MD au 31.12.2022 , les crédits bruts ont progressé de 8,1 % (+919,1MD) contre un taux d'accroissement annuel moyen de 4,5 %.

Evolution de la structure des crédits bruts à la clientèle



Evolution de l'encours des crédits bruts à la clientèle

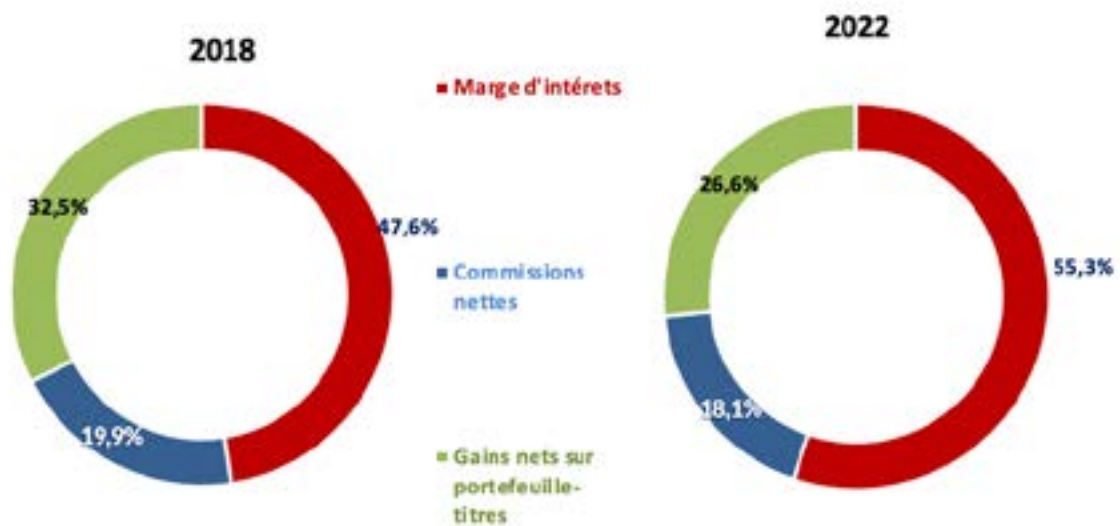


RÉSULTATS

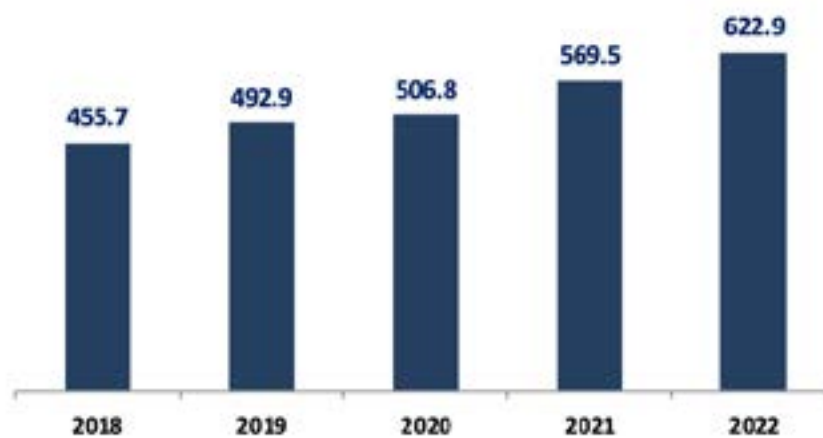
PRODUIT NET BANCAIRE

Avec un total 622,9 MD au 31.12.2022, les produit net bancaire a progressé de 9,4% (+53,4 MD) contre un taux d'accroissement annuel moyen de 8,2 %.

Evolution de la structure du Produit Net Bancaire



Evolution du Produit Net Bancaire



FRAIS GÉNÉRAUX

Avec un total 232,8 MD au 31.12.2022, les **frais généraux** ont progressé de 14.3% (+29.6 MD) contre un taux d'accroissement annuel moyen de 7.9 %.



RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

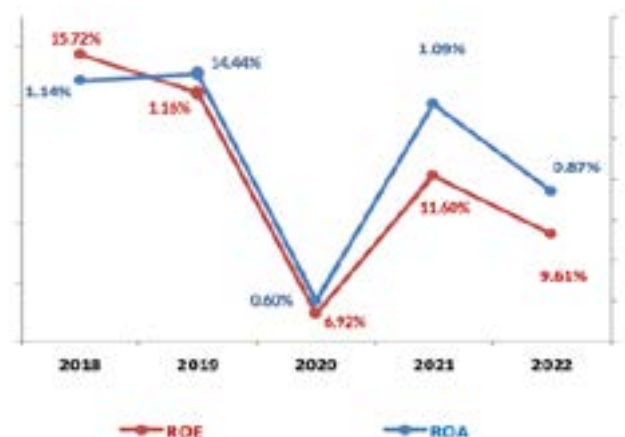
Avec un total 397.5 MD au 31.12.2022, le **Résultat Brut d'exploitation** a progressé de 7.4 % (+27.3MD) contre un taux d'accroissement annuel moyen de 8%.



RATIOS DE RENTABILITÉ

Pour les ratios de rentabilité, le rythme de croissance du résultat est moins important que celui des actifs ce qui a impacté le ROA qui se situe à 0,87% à fin 2022 contre 1,09% en 2021.

De même, le ROE s'est situé à 9,61% en 2022 contre 11,60% à fin 2021.





PRESPECTIVES

PERSPECTIVES EN 2023

L'année 2023 sera marquée par la poursuite de la stratégie de la BH Bank qui s'oriente vers :

- La poursuite de la consolidation de la part de marché sur les segments des PME et retail (TPE, professionnel et particuliers) ;
- Le maintien de son rôle en tant qu'acteur majeur sur le marché corporate (Groupes et grandes entreprises).

Ce développement de l'activité se fera dans le respect des différentes politiques de crédits, d'appétence aux risques et de gestion des risques (y compris la gestion du risque environnemental et social) et en s'appuyant sur les marges de croissance qu'offrent les niveaux des ratios prudentiels de solvabilité (ratio de solvabilité global et de base) et de liquidité (LCR et LTD).

Il se fera également tenant compte des orientations générales suivantes :

- La poursuite de la politique sélective principalement vis-à-vis des secteurs des BTP, du tourisme et de la promotion immobilière.
- La consolidation du dispositif de recouvrement à travers la création d'un responsable « Watch List » pour suivre de près la situation des clients dans la phase commerciale et anticiper les difficultés.
- Le développement de produits à forte valeur et non consommateurs de fonds propres (activité de la salle, le trade, la monétique, le Mobile Payment,...)
- La relance du produit PEL (Plan d'épargne logement) dans un contexte marqué par une tendance haussière du taux directeur de la BCT.
- La poursuite des efforts pour une meilleure maîtrise du coût des ressources (consolider la part des dépôts à vue et des dépôts d'épargne).
- La poursuite des efforts pour l'optimisation des charges de fonctionnement.

- La mise en œuvre du plan arrêté pour consolider la synergie entre les différentes sociétés du groupe BH et principalement La BH Assurance, la BH Leasing, la BH Equity et la BH Invest.

- La capitalisation sur les travaux d'élaboration de la cartographie des risques pour poursuivre la constitution de la base des incidents et l'optimisation du dispositif de contrôle interne.

- La poursuite du processus de transformation digitale de la banque à travers des victoires rapides (e-trade, Mobile payment, workflow pour gérer les décisions ponctuelles, ...) et en s'appuyant éventuellement sur notre laboratoire d'innovation « BH INNOV » et ce, en attendant la finalisation de la mise en place de l'ERP Bancaire.

L'année 2023 sera également marquée par la finalisation des travaux d'implémentation des projets structurants déjà engagés à savoir :

L'implémentation du nouveau ERP Bancaire accompagnée par la refonte du système comptable et l'optimisation des processus de la banque qui en découle.

- L'adoption des normes IFRS.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

SATISFACTION CLIENTELE ET QUALITE DE SERVICE

- Assurer une meilleure qualité de service à travers une meilleure prise en charge de la clientèle,
- Améliorer davantage l'image de la banque à travers la Satisfaction et fidélisation de la clientèle;
- Le raccourcissement des délais de traitement et une meilleure prise en charge des réclamations,

EXTENSION ET ORGANISATION DU DISPOSITIF COMMERCIAL

- Intégrer des centres d'affaires au niveau des régions, dans la flotte BH Bank afin de :
 - Assurer plus de proximité avec la Clientèle Entreprises notamment celle à forte valeur ajoutée,
 - Permettre un meilleur développement commercial et réduire le taux d'attrition,
 - Optimiser les services rendus à la clientèle existante pour mieux les fidéliser;
- Aussi, il est projeté d'étendre le réseau de GAB hors sites au niveau des régions et zones à haut potentiel,

PRODUITS, SERVICES ET POLITIQUE DE TARIFICATION

- Préparer un benchmark des offres du secteur et assurer une veille concurrentielle permanente;
- Assurer l'ancrage des services digitaux déjà existants, auprès des utilisateurs finaux (E-Trade, M Pay, ...)
- Mise en place de nouveaux services digitaux dont BH Voice (serveur vocal interactif) et le E-Documents, E-Relevé...
- Développer de nouvelles offres à l'adresse du marché des entreprises,
- La multiplication des partenariats avec des marchés cibles,
 - Injection de nouveaux produits en faveur de la clientèle privilégiée de la salle de marchés BH Bank,
 - Révision de la tarification bancaire, réalisée suite à un benchmark du secteur,
 - Elargissement de l'offre monétique, à travers le lancement de nouvelles cartes dédiées: **carte épargne, carte Platinum et carte Business,**
 - Etoffement de l'offre de packages à

l'adresse du segment Haut de gamme ;

- Lancement du Projet Banking On Women, et ce, en déployant une stratégie de démarchage et de conquête des femmes entrepreneures ; Ce projet sera notamment accompagné par Le lancement de produits et services non financiers ;

ANIMATION COMMERCIALE ET PILOTAGE DE L'ACTIVITE

- Le renforcement des actions de démarchage et de prospection ;
- Mener des actions ciblées visant les segments convoités par le secteur bancaire, à savoir : les segments Haut de Gamme, Professionnels et Entreprises;

Miser sur la montée en puissance du niveau de prise en charge de la clientèle Haut de Gamme, Professionnels et Entreprises, ainsi qu'une meilleure réactivité par rapport à leurs demandes et réclamations;

- Booster les actions de développement commercial concomitamment avec les animateurs régionaux et les directeurs d'agences en misant sur les secteurs porteurs : journées portes ouvertes, meetings, ...;
- Renforcer la synergie groupe BH Bank à travers des actions communes ciblées visant à améliorer la commercialisation des produits du groupe BH Bank;
- Pilotage de l'activité Retail basée sur de nouveaux KPI principalement le PNB par agence et par marché
- Organisation de challenges par marché,
- Challenger les commerciaux à travers un système de rémunération et de récompense et créer de la concurrence inter-agences et inter-chargés;
- Assurer une montée en compétence à travers l'organisation d'un programme de formation mensuel à l'adresse des Directeurs d'agences et des

Chargés de clientèle et chargés d'affaires, tout au long de l'année, touchant des thèmes divers: Les produits, le recouvrement, la réglementation, ...

- Renforcer l'assise financière de la banque à travers la collecte de ressources saines et stables;
- Le traitement de la tarification de faveur demandée par la clientèle, en fonction de la rentabilité de la relation

DÉVELOPPEMENT DIGITAL

Redimensionnement et évolution du service call center, avec l'implémentation d'une solution web banque intégrale de gestion des réclamations d'une part et la rénovation de la plateforme téléphonique call center d'autre part.

Mise en place du service recharge via web, un nouveau service permettant la recharge téléphonique, tout opérateur confondu, en ligne avec le compte client,

Poursuite de l'Implémentation de bornes interactives internes et externes, avec des services digitaux d'accroche et d'entrée en relation, permettant d'optimiser le temps commercial de la force de vente et de permettre au client, plus de proximité, d'accessibilité et de gain de temps.

Mise en production du service SMS international, au profit de la diaspora tunisienne cliente de la banque.

Mise en place du nouveau BH VOICE de la Banque, un serveur vocal interactif à la fois informationnel que transactionnel.

Mise en place du service virement en ligne avec validation OTP-SMS et le déploiement de cette option sur les différents canaux digitaux.

Mise en place des services de Scan Chèques &

Effets en Ligne, pour la Simplification de Gestion des Chèques et l'amélioration des délais et du processus.

Mise en place d'une plateforme E-KYC, d'entrée en relation et d'identification du client en ligne respectant les normes de sécurité et de conformité.

Mise en place de la nouvelle signature électronique DIGIGO, regroupant les trois dimensions: obtention de la signature, validation des virements et signature des documents

Mise en place du service E document : ce service concrétise la stratégie de la banque de dématérialiser tous les documents à la disposition de clientèle à savoir les relevés de comptes mensuels, les échelles d'intérêts trimestriels, les avis et d'autres documents.

Refonte des plateformes E.Banking et mobile Banking de la banque avec de nouvelles ergonomies plus de services à savoir la gestion des cartes.

Les projets liés à la refonte système d'information dont principalement l'ERP bancaire

- Promouvoir davantage les services digitalisés (M-Payment, Solution monétique - volet compensation)
 - Mise en place d'une solution pour la gestion du parc informatique (équipements, contrats, ticketing, licences)
 - Mise en exploitation de la nouvelle infrastructure matérielle et logicielle du nouveau DATACENTER de la banque
 - Sécurité du système d'information de la banque (SIEM, EDR, XDR, Sauvegarde des postes de travail, gestion de vulnérabilité, PAM)
 - Migration vers la MS ExChange
- L'achèvement des travaux d'implémentation du nouveau Système ERP T24.

LES PROJETS LIÉS À L'ORGANISATION

- Renforcement du dispositif de Gouvernance de de l'Organe de Direction
- Optimisation et efficacité opérationnelle des processus de traitement des dossiers de financements
- Optimisation des processus liés à l'activité avec l'étranger dans un objectif de certification
- Accompagnement à la mise en place de services digitalisés (E-Echelle d'Intérêt, E-Relevé, Numérisation chèques clients etc)
- Accompagnement à la mise en place des produits de « Banking women »
- Renforcement des contrôles permanents par l'ancrage de la surveillance managériale de deuxième niveau
- Achèvement des fiabilisation des données à migrer sous T24

LES PROJETS LIÉS AU CAPITAL HUMAIN

- Accompagnement de l'équipe ERP dans la conduite du changement;
- Dimensionnement du personnel des services centraux;
- Mise en place du nouveau système d'évaluation;
- Développement des compétences des collaborateurs en mettant à leur disposition les formations nécessaires et enrichissement de la plateforme BH Academy.

LES PROJETS LIÉS À LA CONFORMITÉ

- Assurer le pilotage et la coordination des travaux de la mission d'audit de suivi dans **le cadre de la certification de la Banque au standard « AML 30000 »**. La réunion d'ouverture (kick off) a eu lieu le 12 décembre 2022 avec l'organisme de certification
- Piloter les opérations d'amélioration continue du dispositif de connaissance de la clientèle en terme de taux d'équipement par des fiches « KYC » et de qualité des données recueillies au cours de la mise à jour des dossiers.
- Identifier et analyser les risques de non-conformité de la Banque et élaborer la cartographie de risque de non-conformité.
- Poursuivre les travaux préalables afin de faire la déclaration de soupçon (DS) via l'applicatif
 - « GoAML » sous format « XML », et ce, suite au report par la CTAF de la date butoir (deadline) à la fin du mois de juin 2023.
- Assurer les travaux préalables pour la déclaration « CRS » (Commun Reporting Standard) aux pays de l'OCDE.
- Assurer des Vigilances renforcées à l'égard des Correspondants Bancaires Transfrontaliers et des autres relations similaires.
- Etablir le rapport d'évaluation de risque LAB/FT pour l'année 2022 à présenter au Comité des risques, et ce, après avoir révisé la matrice de risque ainsi que les scénarii.
- Veiller à la couverture des métiers du bancaire étranger par des processus formalisés, comportant les contrôles LAB/FT nécessaires.

- Renforcer les mesures de vigilance concernant les opérations effectuées en espèces.
- Améliorer le taux de traitement du stock générées par l'outil Siron AML et KYC.
- Observer le degré d'avancement du projet de la fiabilisation des données,
- Former, conseiller et sensibiliser les opérationnels de la Banque sur l'appropriation et la maîtrise des techniques et des mécanismes de contrôle de conformité.
- Sensibiliser et communiquer sur les codes, les chartes, les politiques de la Banque.
- Optimisation des outils de monitoring et de filtrage: Pour renforcer sa capacité à faire face à d'éventuels risques LAB/FT, la Direction de la Conformité va acquérir les abonnements suivants au cours de l'année 2023 :
 - Abonnement à des listes de ports sanctionnés.
 - Abonnement à la liste des sanctions UK (exigence du correspondant anglais suite au Brexit)
 - Abonnement à des listes de bénéficiaires effectifs.
 - Abonnement dans une plateforme de Bad News (exigence des correspondants).



TITRE DE LA BH BANK EN BOURSE

COMPORTEMENT BOURSIER DE LA VALEUR BH

Durant l'année 2022, le cours de l'action BH BANK a fluctué entre 18,36 D au plus haut (y compris la transaction de bloc) et 8,90 D au plus bas. Le cours a terminé l'année à 13,56 D contre 9,40D une année auparavant.

Malgré la conjoncture économique défavorable, l'indice boursier du secteur bancaire a gagné 1456,22 points soit une hausse de 36,83% de sa valeur par rapport au début de l'année 2022.

A décembre 2022, le volume des capitaux échangés sur le titre BH s'est établi à 87,931MD contre 14,156 MD une année auparavant. Cette hausse a touché tout le secteur : les titres des banques cotés ont accaparé 34,43% du volume global de la cote de la bourse contre 32,51% à fin 2021.

La capitalisation boursière du titre BH BANK est passée de 447,44 MD à fin 2021 à 645,46 MD à fin 2022, soit une amélioration de 44,26%.

Le plus fort volume journalier a été enregistré le 09 septembre 2022 pour un montant de 74,032 MD suite à une transaction de bloc. Cette dernière a été effectuée à un cours de 18,360 soit le plus de l'année.

Le cours le plus bas de la période a été réalisé au cours de la séance du 07/01/2022 pour 8,900 DT.

	31.12.2021	31.12.2022
Cours début de période (DT)	9,190	9,400
Cours fin de période (DT)	9,400	13,560
Cours plus haut (DT)	10,600	18,360 (**)
Cours plus bas (DT)	7,700	8,900
Cours moyen pondéré (DT)	9,664	17,111

(**) Y compris le cours de la transaction de bloc

	31.12.2021	31.12.2022
Nombre de titre traités	1 464 761	5 138 763
Volume de capitaux échangés (MD)	14,156	87,931
Capitalisation boursière (MD)	447,44	645,46
PER	3,32 x	4,51 x (*)

(*) calculé sur la base d'un résultat net prévisionnel de 143 MD.



TUNINDEX :
+15,10%

**RENDEMENT
TITRE BH BANK :**
+54,36%

SECTEUR BANCAIRE VS MARCHÉ

	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Indice Banques	3 953,41 pts	5 409,63 pts	+36,83%
TUNINDEX	7 046,01 pts	8 109,68pts	+15,10%

En MD	1.12.2021	31.12.2022	Variation
Volume secteur bancaire	506,059	535,598	5,84%
Volume Global du marché des actions	1 554,350	1 558,350	0,26%
%	32,56%	34,37%	

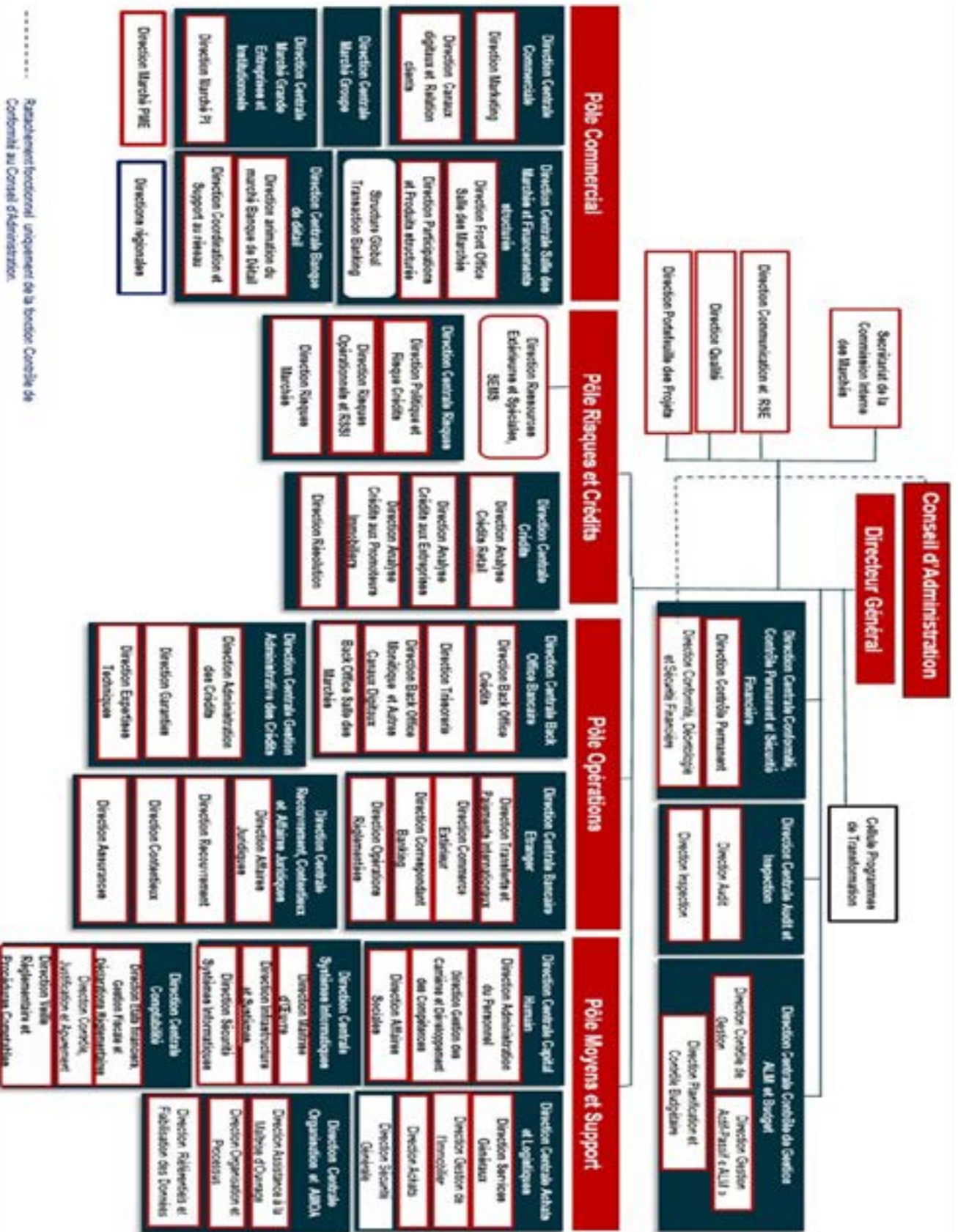
TITRE BH BANK VS SECTEUR BANCAIRE

	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Indice Banques	3 953,41 pts	5 409,63 pts	+36,83%
Cours BH BANK	9,400 DT	13,560 DT	+44,26%

En MD	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Volume BH BANK	14,156	87,931	521,15%
Volume secteur bancaire	506,059	535,598	5,84%
%	2,80%	16,42%	



ORGANES DE GESTION



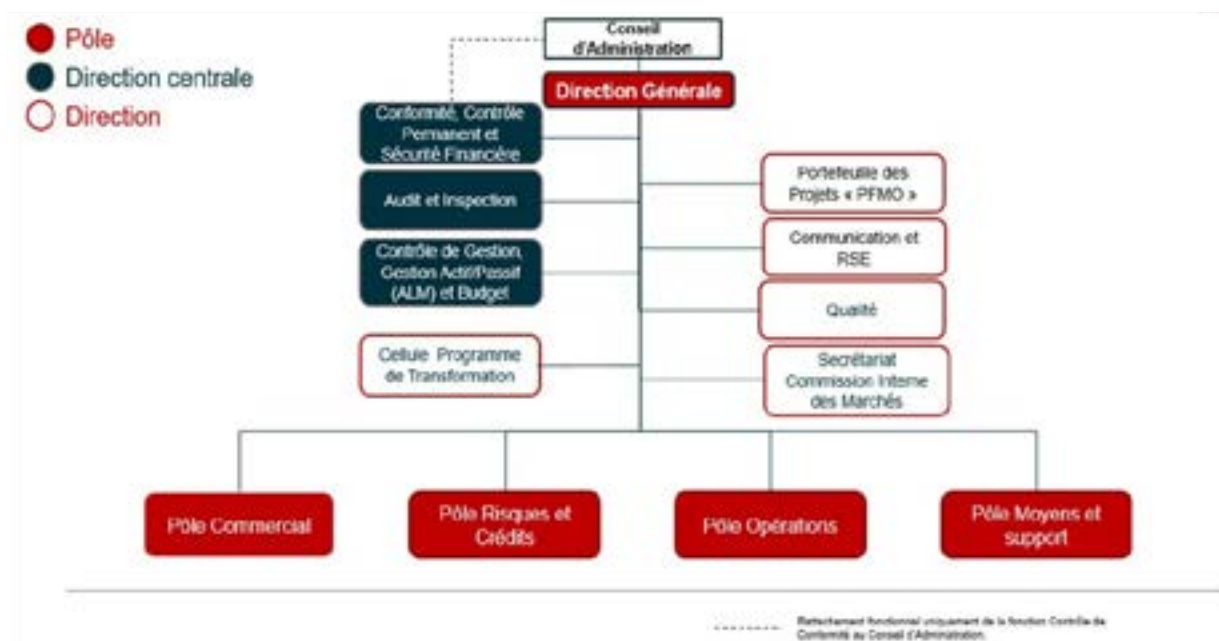
DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale met en œuvre les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, de s'assurer que l'activité de la Banque est réalisée en conformité avec les règles déontologiques et dans le respect

de la loi et de la réglementation en vigueur et de surveiller l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les structures rattachées au Directeur Général sont les suivantes :

STRUCTURES RATTACHÉES À LA DIRECTION GÉNÉRALE



LES PÔLES

LE PÔLE COMMERCIAL

Composition :

- La Direction Centrale « Marché Grandes Entreprises et Institutionnels »
- La Direction Centrale « Marché Groupes »
- La Direction « Marché PME »
- La Direction Centrale « Banque de Détail »
- La Direction Centrale Commerciale
- La Direction Centrale « Salle des marchés et financements structurés »
- Stratégie de développement digital (fonction en staff)

Attributions :

- Piloter les travaux d'élaboration de la politique commerciale de la banque et ce, conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- Veiller à la Préparation des objectifs commerciaux du Pôle Commercial et suivre les réalisations.
- Veiller au suivi des engagements, à la normalisation des dossiers de crédits et à l'activation des actions de recouvrement des dossiers compromis selon le processus en vigueur.
- Superviser et contrôler les activités de la Direction Centrale Marché Grandes Entreprises et Institutionnels, Direction Centrale Marché Groupes, Direction Marché PME, Direction Centrale Banque de Détail, Direction Centrale «Salle des marchés et financements structurés» et la Direction Centrale Commerciale.
- Veiller au démarchage et prospection des promoteurs des grands projets économiques pour développer des partenariats avec eux.
- Veiller à l'accompagnement des choix stratégiques des entreprises en les conseillant et en leur proposant les meilleurs schémas

de financement à toutes les étapes de leurs développements.

- Veiller à la mise en place d'une démarche de vente et de conseil accompagnée par une offre complète et évolutive de produits et services et accroître la vente croisée (Cross-Selling).
- Contrôler les activités du réseau et veiller à la mise à sa disposition des moyens nécessaires pour son bon fonctionnement.
- Suivre la performance du réseau dans la réalisation des objectifs commerciaux et s'assurer de leur réalisation.
- Suivre les activités liées aux marchés monétaires, de change et les marchés financiers.
- Contrôler les activités de front office de salle des marchés et veiller au respect des limites fixées et de la réglementation en vigueur.
- Suivre les participations de la Banque et les représentations à l'étranger et prospecte les cibles d'investissements.
- Veiller à la prise en charge de la réglementation bancaire impactant l'activité de son pôle et réguler l'activité commerciale en conséquence.
- Evaluer d'un point de vue commercial les divers besoins de la clientèle avant leur transmission aux structures concernées pour suite à donner (crédit, placement, conditions préférentielles, opérations de salle des marchés, opérations de commerce extérieur, etc,...).
- Définir et partager une vision mobilisatrice favorisant le développement de synergie et la convergence dans la réalisation des objectifs de la banque.
- Redéployer en collaboration avec la structure chargée du capital humain, le personnel du

Réseau en fonction des profils et des formations acquises.

- Superviser les programmes de visites aux relations commerciales (Corporate, PME, etc,...).
- Superviser et Contrôler les études commerciales des demandes de financement selon le canevas d'étude et s'assurer du respect de la politique des crédits et des limites fixées.
- Approuver les conditions de banques générales et préférentielles et s'assurer de leur application.
- Veiller à la mise en place de la politique de la Banque en matière de développement de canaux digitaux et l'amélioration de la relation client/banque.
- Suivre les activités des filiales, analyser leur rentabilité et proposer à la Direction Générale toute action de nature à stimuler leur développement
- Veiller à la sécurité des dossiers de participation de la Banque et statuer sur les opportunités de participations.
- Veiller à la promotion et au développement de l'image de marque de la Banque envers le segment clientèle privée et des Tunisiens Résidents à l'Etranger.
- Participer aux différents Comités de la Banque.
- Veiller au respect des normes de qualité et à l'application des exigences réglementaires en la matière afin de réduire les délais de réponse et d'assurer une meilleure qualité de service.
- Etre force de proposition pour l'amélioration continue des processus et assurer la mise en œuvre des actions retenues.
- Assurer le reporting périodique à la Direction Générale.

LE PÔLE RISQUE ET CRÉDIT

Composition :

- La Direction Centrale Risques
- La Direction Centrale Crédits
- La Direction Ressources Extérieures et Spéciales, Safety & Environmental Management System (SEMS)

Attributions :

- Piloter les travaux d'élaboration de la politique de la banque en matière des risques et crédits et ce, conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- Décliner les politiques de la banque en matière de risques et crédits en plans d'actions et mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaire à sa mise en œuvre; Assurer l'exécution des plans d'actions opérationnels.
- Prospector les éventuelles possibilités de drainage de ressources extérieures et locales à moyen et long terme.
- Gérer les lignes de crédits extérieures et sur les ressources spéciales et faire le suivi et le contrôle de leurs utilisations en collaboration avec les structures concernées.
- Valider et échanger au besoin, avec le Pôle Commercial, sur les dossiers de crédits centralisés en vue de les présenter au Comité Central des Crédits et/ou au Comité Exécutif de Crédits.
- Veiller à la réalisation des études, des analyses et des statistiques portant sur les engagements de la Banque.
- Veiller à la déclaration réglementaire aux différents organismes (Ministères, BCT, APTBEF, etc,...).
- Définir un modèle de pilotage des risques et de la gestion des crédits de la banque et assurer la

mesure et le suivi des indicateurs de performance de sa structure (tableaux de bord d'activité, rapport analytique).

- Contrôler la performance des modèles et des systèmes de notation interne (SNI) et du Scoring par le biais de back-testing et veiller à sa mise à jour.

- Participer aux travaux du Comité de Direction et du Comité des Crédits de la Banque; être force de proposition pour l'amélioration continue de la performance des entités sous sa responsabilité et assurer la mise en œuvre des actions retenues.

- Définir et partager une vision mobilisatrice favorisant le développement de synergie et la convergence dans la réalisation des objectifs de la banque tout en maîtrisant les risques.

- Veiller à la mise en place d'une cartographie périodique des risques de la Banque et la soumettre au Conseil d'Administration (à travers le Comité des Risques) qui décide des niveaux des risques qu'il juge tolérables et des moyens humains et matériels à mettre en place pour les maîtriser.

- Participer à la Définition de la Stratégie de gestion des risques en termes d'adéquation du profil de risques aux perspectives de développement et de rentabilité de la Banque.

- Assurer une veille réglementaire et opérationnelle en matière de financement et couverture des risques.

- Définir les normes, les méthodes et les procédures garantissant l'efficacité du dispositif de prévention des risques.

- Veiller à l'adéquation des Fonds Propres de la banque à son profil des risques et ses perspectives

de développement.

- Veiller à l'élaboration et la mise en place d'un dispositif de gestion des risques dans le respect des règles prudentielles internationales (Les accords de Bâle).

- Piloter l'adoption de la norme IFRS 9 et s'assurer de sa bonne application.

- Assurer une analyse prospective des risques et anticiper les dégradations éventuelles compte tenu des analyses économiques et sectorielles.

- Piloter le dispositif de maîtrise des risques en interaction avec les structures concernées de la banque (Conformité, Contrôle, Inspection, Audit, Système Informatique, Financière, etc,...) dans le cadre du dispositif de Contrôle Interne (CI).

- Etre force de proposition pour l'amélioration continue des processus et assurer la mise en œuvre des actions retenues.

- Assurer la maîtrise d'ouvrage pour le développement et la maintenance des outils de prévention, de mesure et de surveillance des risques.

- Assurer les reporting périodiques qualitatifs et quantitatifs au Conseil d'Administration, au Comité de Risque et à la Direction Générale sur la nature et l'ampleur des risques.

LE PÔLE OPÉRATIONS

Composition :

- La Direction Centrale Gestion Administrative des Crédits
- La Direction Centrale Back Office Bancaire
- La Direction Centrale Bancaire Etranger
- La Direction Centrale Recouvrement, Contentieux et Affaires Juridiques

Attributions :

- Participer à l'élaboration de la politique de la banque, impacter les orientations stratégiques sur l'exercice des opérations bancaires.
- Décliner la stratégie à tous les niveaux des Back offices bancaires.
- Valider les plans d'actions opérationnels et le budget concernant les back offices de la banque, les faire valider par le Comité de la banque ; et en assurer la supervision et la mise en œuvre.
- Quantifier et garantir la mise à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.
- Organiser, coordonner, superviser, autoriser et contrôler le traitement de toutes les opérations bancaires domestiques et étrangères en toute sécurité et dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Superviser et contrôler les activités des Directions Centrales Gestion Administrative des Crédits, Back Office Bancaire, Bancaire Etranger ainsi que le Recouvrement et Affaires Juridiques.
- Piloter les activités de constitution des garanties et la réalisation des expertises avant tout déblocage de crédits.
- Définir un modèle de pilotage des opérations de la banque et assurer le suivi des indicateurs de performance du pôle (tableaux de bord d'activité, rapport analytique).
- Etre force de proposition pour l'amélioration

continue des processus et assurer la mise en œuvre des actions retenues.

- Définir et partager une vision mobilisatrice favorisant le développement de synergie et la convergence dans la réalisation des objectifs de la banque.
- Assurer la centralisation du portefeuille crédits de la Banque et veiller au recouvrement des échéances dans les délais.
- Veiller à l'accomplissement de toute sorte d'opération commerciale et financière avec l'étranger en matière de commerce extérieur et ce conformément à la réglementation en vigueur.
- Veiller au traitement des opérations post marché en prenant en charge les transactions après leur conclusion en front office sur les marchés.
- Veiller à la conformité des opérations réalisées par la banque par rapport à la réglementation de change et du commerce international en vigueur.
- Contrôler et valider la prise en charge des conditions de faveur sur les applications informatiques.
- Veiller au respect des normes prudentielles et à l'établissement des déclarations à la BCT.
- Veiller au bon fonctionnement du système SWIFT.
- Participer aux travaux du Comité Central de Crédit, du Comité de Recouvrement et du Comité de Résolution.
- Veiller à la mise en œuvre de la politique de recouvrement des créances douteuse et litigieuse de la banque conformément aux orientations de la Direction Générale et de la politique de gestion des risques.
- Assurer le reporting à la Direction Générale

LE PÔLE MOYENS ET SUPPORT

Composition :

- La Direction Centrale Achats et Logistiques
- La Direction Centrale Capital Humain
- La Direction Centrale Systèmes Informatiques
- La Direction Centrale Organisation et Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
- La Direction Centrale Comptabilité
- Le centre de gestion des courriers (fonction en staff)
- Le Help Desk (fonction en staff)

Attributions :

- Participer à l'élaboration de la politique de la banque, impacter les orientations stratégiques sur l'exercice du support bancaire; Décliner la stratégie à tous les niveaux des directions centrales qui lui sont rattachées.
- Valider les plan d'actions opérationnel et le budget concernant le support bancaire, les faire valider par le Comité de la banque; et en assurer la supervision et la mise en œuvre.
- Arrêter en collaboration avec la Direction Générale de la Banque, la politique des achats et d'approvisionnement de la Banque et veiller à sa mise en œuvre à travers la négociation des contrats d'achats, la coordination des chaînes logistiques et les flux d'acheminement.
- Contrôler les procédures d'achats et l'exécution des marchés conformément aux budgets alloués.
- Optimiser les politiques, les programmes et les processus de gestion du capital humain de façon à ce que les objectifs de la Banque soient atteints (formation, recrutement, développement des compétences, rendement, performance, etc,...).

- Veiller à la performance et à l'optimisation du système d'information, anticiper les évolutions métiers et proposer des projets de développements en tenant compte de la stratégie de la Banque et des spécificités des processus métiers; anticiper les changements et évaluer leurs impacts.

- Veiller à l'arrêter et au contrôle des états financiers de fin de période de la Banque conformément à la réglementation en vigueur; veiller à ce que les reporting comptable, réglementaire interne et externe soient effectués dans les délais.

- Veiller à l'élaboration et l'actualisation de l'organigramme de la banque et suivre sa mise en place

- Assurer la gestion du manuel des procédures, la modélisation et la réingénierie des processus et les référentiels métiers.

- Quantifier et garantir la mise à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaire à la mise en œuvre de ces actions.

- Suivre l'évolution des stratégies du support bancaire; Assurer la veille sur les bonnes pratiques de l'évolution du secteur.

- Etre force de proposition pour l'amélioration continue des processus et assurer la mise en œuvre des actions retenues.

- Définir et partager une vision mobilisatrice favorisant le développement de synergie et la convergence dans la réalisation des objectifs de la banque.

- Participer aux travaux des différents comités de la Banque.

- Assurer le reporting à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

LES DIRECTIONS CENTRALES RAT-TACHÉES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

LA DIRECTION CENTRALE DE L'AUDIT ET DE L'INSPECTION

- Donner à la Banque une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporter conseil pour les améliorer et contribuer à créer de la valeur ajoutée.
- Aider la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.
- Vérifier périodiquement, et au moins une fois par an, le dispositif de contrôle interne de la banque.
- Mener des enquêtes portant sur tous les incidents et défaillances signalées.
- Coordonner toutes les missions de contrôle externe.
- Coordonner avec les services gouvernementaux chargés des dossiers de corruption et de la bonne gouvernance.

LA DIRECTION CENTRALE DE LA CONFORMITÉ, CONTRÔLE PERMANENT ET SÉCURITÉ FINANCIÈRE.

- Veiller à la mise en place d'un système de contrôle de conformité comportant les principes de base, les mécanismes et les procédures qui permettent d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les bonnes pratiques et les éthiques professionnelles et morales.
- Veiller à l'établissement et la mise en œuvre de la politique de la conformité et de contrôle permanent approuvée par le Conseil d'Administration et ce, en conformité avec la loi et la réglementation en vigueur ainsi que les orientations stratégiques de la Banque.
- Veiller à la mise en œuvre des politiques, des mécanismes et des dispositifs permettant à la Banque de partager les informations requises avec les filiales dont elle détient une participation majoritaire aux fins de lutter contre la blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la lutte contre la prolifération des armes de

destruction massive, préserver la réputation et l'image de marque du Groupe et ce conformément à la réglementation en vigueur.

- Assurer le rôle de correspondant auprès de la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) et auprès des correspondants étrangers et tout autre organisme en matière de conformité et de sécurité financière.

- Assurer le rôle d'interlocuteur de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles (INPDP), de la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT) et de l'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption (INLUCC) en matière de conformité et de sécurité financière.

- Veiller à la mise en place d'une cartographie de risques de non-conformité afin d'identifier les points de contrôle permanent et les axes d'amélioration à apporter.

- Identifier, évaluer et contrôler l'ensemble des risques de manquement aux obligations législatives, réglementaires ou déontologiques susceptibles d'entraîner pour la Banque des sanctions judiciaires, administratives, financières et/ou d'atteinte à sa réputation et à son image de marque.

- Assurer un contrôle de deuxième niveau des opérations en matière de conformité et de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

- Veiller à la mise en place des outils et des dispositifs de contrôle permanent afin de maîtriser les risques engendrés par les activités de la Banque à tous les niveaux.

- Superviser « le réseau » des correspondants de conformité, de lutte anti-blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ainsi que des contrôleurs régionaux permanents.

- Veiller à la mise en place des règles de bonne gouvernance et de bonne conduite permettant la gestion des conflits d'intérêts le renforcement de l'intégrité et le déploiement des Valeurs de la Banque dans le quotidien de la vie professionnelle des collaborateurs.

- Protéger les données à caractère personnel ainsi que la vie privée et l'intégrité des clients.

Veiller à ce que les produits et les procédures de la Banque soient en conformité avec la loi et la réglementation en vigueur, les bonnes pratiques professionnelles, la déontologie et l'éthique.

- Veiller au respect des dispositions de la loi FATCA et toutes autres réglementations similaires.

- Veiller à la mise en œuvre des mesures de vigilance en matière de conformité avant de nouer ou maintenir des relations avec des correspondants bancaires étrangers ou « Money Services Business : MSB ».

- S'assurer que la décision de nouer ou de maintenir des relations avec des correspondants bancaires étrangers ou tout autre organisme financier de transferts de fonds est prise par l'organe délibérant ou toute autre personne dûment mandatée.

- Coordonner avec les autres structures de contrôle et des risques de la Banque et exploiter leurs travaux dans le cadre du système de contrôle interne (CI).

- Conduire des actions de sensibilisation et de formation en matière de conformité et de contrôle permanent, dédiées aux différentes structures de la Banque.

Organiser et coordonner des relations avec les autorités de contrôle sur les sujets de conformité, de déontologie, de gestion des conflits d'intérêts,

de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme, de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la lutte anti-corruption et la protection des données à caractère personnel.

- Contribuer à la promotion d'une culture de conformité basée sur les valeurs communes et assurer l'assistance et la formation en matière de conformité et déontologie.

- Assurer les reportings périodiques au Conseil d'Administration, au Comité d'Audit, au Comité des Risques et à la Direction Générale en matière de conformité et de contrôle permanent, de gestion des risques de non-conformité, de lutte anti-blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, de gestion de conflit d'intérêts et de protection des données à caractère personnel.

LA DIRECTION CENTRALE DE CONTRÔLE DE GESTION, ASSET AND LIABILITY MANAGEMENT (ALM) ET BUDGET

- Piloter l'élaboration et l'actualisation du Business Plan pluriannuel conformément aux orientations stratégiques de la Banque et assurer son suivi.

- Concevoir et animer le processus de contrôle de gestion et de pilotage (procédure, outils, tableaux de bord, etc...).

- Réaliser les études relatives au développement de la Banque et élaborer le budget correspondant.

- Suivre les indicateurs de rentabilité de toutes les unités de gestion et rendre compte de leurs résultats.

- Piloter et suivre la procédure budgétaire.

- Veiller à la préparation des rapports d'activités périodiques et du rapport annuel de la Banque.

- Veiller à l'établissement du budget annuel de la Banque, assurer le suivi de sa réalisation et préconiser des mesures correctrices en cas d'écart.

- Définir et partager une vision mobilisatrice favorisant le développement de synergie et la convergence dans la réalisation des objectifs des structures de la banque.

- Identifier, avec la collaboration des structures du Pôle commercial, les pistes d'amélioration de la performance (activité, métier, segment de client...) et proposer des plans d'actions.

- Définir les objectifs propres à la gestion Actif-Passif (ALM) et mettre en place les procédures appropriées.

- Rendre compte à la Direction générale de toute situation ou de tout événement susceptible de porter préjudice à la Banque et lui recommander les actions correctives pour une meilleure maîtrise de la gestion Actif-Passif, et une optimisation du couple risque- rentabilité.

- Mettre en place un tableau de bord ALM et planifier les actions adéquates en termes de couverture, de refinancement, de placement, et de tarification.

- Apprécier les causes et les effets des écarts identifiés entre les objectifs et les réalisations.

Assurer le reporting à la Direction Générale et aux organes délibérants.

LES DIRECTIONS RATTACHÉES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

LA DIRECTION DU PILOTAGE DU PORTEFEUILLE DES PROJETS (PFMO)

- Supporter l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique.
- Veiller à l'alignement du portefeuille des projets aux orientations stratégiques de la banque.
- Permettre une allocation des ressources (Equivalent Temps Plein « ETP » et budget) par rapport aux axes stratégiques et de mettre en évidence cette allocation.
- Assurer le management du portefeuille de projets et veiller au respect des spécifications, des délais, du budget et des standards de qualité.
- Capitaliser sur les bonnes expériences et partager le savoir faire.
- Créer une visibilité globale de l'état d'avancement de tous les projets et remonter les alertes.
- Assurer le Support méthodologique aux chefs de projets et l'Administration fonctionnelle de la solution PPM.
- Chercher les solutions adéquates permettant de satisfaire les exigences métier (Business-Analysis).
- Assurer l'équilibre entre les changements apportés par les programmes et les projets par rapport aux activités opérationnelles.

LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

- Promouvoir l'image de la banque au sein de son environnement.
- Définir la stratégie de communication globale et piloter sa mise en œuvre.
- Relayer la stratégie de la banque auprès de ses salariés.
- Accompagner le changement et promouvoir en interne l'image et les valeurs de la banque.
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de la banque
- Décliner les objectifs stratégiques de la banque en plans d'actions communication (développement de partenariats stratégiques, promotion et campagnes publicitaires, sponsoring, mécénat, ...).

LA DIRECTION DE LA QUALITÉ

- Définir et proposer à la direction générale une politique qualité
- Promouvoir une approche qualité à l'interne et à l'externe.
- Planifier et contrôler la mise en œuvre des audits Qualité internes et externes et des enquêtes (satisfaction clients, analyse de processus...).
- Veiller à la concordance de la documentation et des manuels de la banque aux objectifs et aux normes de la qualité et élaborer dans la cadre du Système de Management de la Qualité, le plan qualité, la charte de service, baromètre de satisfaction
- Instituer des outils de mesures de performance (KPI : Key Performance Indicator).
- Analyser les dysfonctionnements détectés par le personnel ou lors des audits qualité et proposer les actions d'améliorations et/ou les actions correctives.
- Suivre et évaluer les performances des processus, proposer des actions d'amélioration ou

des actions correctives appropriées et coordonner la mise en œuvre de ces actions.

- Proposer des améliorations des procédures de travail afin d'assurer un processus de traitement rapide, efficace et de qualité répondant aux exigences et aux attentes de la clientèle.
- Elaborer des normes de qualité de service et suivre leur application à tous les niveaux et circuits de la Banque afin d'aboutir à la qualité requise des produits et services offerts à la clientèle.
- Assurer la relation avec les partenaires et les organismes externes en charge du suivi de la qualité, de la normalisation et de la satisfaction (Observatoire de l'Inclusion Financière, INORPI, Organisation de la Défense du Consommateur ...)
- Coordonner avec les structures de la Banque, des missions d'efficacité opérationnelle et de dimensionnement.
- Effectuer des études et des rapports d'expertise à la demande de la Direction Générale.

CELLULE DE TRANSFORMATION

- Etablir un plan d'actions avec les parties prenantes pour la réalisation du programme de transformation qui fait apparaître les actions déjà réalisées, les actions en cours et celles qui restent à réaliser. Le plan d'action doit préciser les structures concernées par chaque action ainsi que le délai de sa réalisation.
- Œuvrer à ce que les actions soient en cohérence avec le programme de transformation.
- Proposer l'actualisation du programme

de transformation et ce, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de sa réalisation.

- S'assurer, à travers le PFMO, que tous les projets sont réalisés au sein de comités techniques pluridisciplinaires.
- Alerter, pour une conduite efficace des différents projets, sur les conditions de leur réalisation, en termes de moyens matériels, humains et financiers à mobiliser.
- Suivre l'activité, les résultats, le budget en

se basant sur des indicateurs de pilotage et leur validation avec les responsables des projets.

- Réviser les objectifs et/ou définir les actions correctives et ce, en concertation avec la Direction Générale et les instances de gouvernance du programme de transformation (Comité de Direction et Comité de suivi du programme de restructuration issu du Conseil d'Administration).
- Suivre et actualiser le plan d'actions.
- Contenir les dérapages des programmes et des "modes incendies" dans une relation multi-parties

- Faciliter la prise de décision et soutenir les processus des décisions complexes.

- Gérer les délais resserrés et réaliser les résultats attendus en temps voulu.

- Fournir un compte rendu mensuel, et à la demande, portant sur l'avancement des travaux à présenter au Comité de Direction et à toutes les instances de gouvernance et de contrôle. Est également rattaché à la Direction Générale, **le secrétariat de la commission interne des marchés**

LES COMITES

La Direction Générale est assistée dans sa mission par les comités suivants :

Le Comité de Direction : chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques et valider leur déclinaison dans les domaines de développement commercial, de politiques d'implantation, de financement, d'organisation, de gestion des ressources humaines, de mobilisation des ressources financières, de recouvrement et du système d'information.

Le Comité Stratégique : chargé de mener une réflexion sur les orientations stratégiques de la Banque.

Le Comité Central des Crédits aux Entreprises : chargé d'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi des crédits aux Entreprises et de préfinancement habitat.

Le Comité Central des Crédits aux Particuliers : chargé d'examiner et de statuer sur les demandes

d'octroi des crédits aux Particuliers (Habitat et Consommation).

Le Comité d'Exploitation : chargé du suivi mensuel des réalisations du réseau par direction régionale et l'évolution des objectifs qui leurs sont assignés.

Le Comité d'Escompte et de Dépassement : chargé de statuer quotidiennement sur les demandes d'escompte commercial, d'autorisations ponctuelles ou de dépassements provisoires aux côtes autorisées, d'évaluer les risques de contrepartie et de décider des suites à y réserver.

Le Comité Central du Recouvrement : chargé d'améliorer le recouvrement des crédits et de minimiser les risques liés aux engagements de la Banque.

Le Comité de Résolution : chargé de statuer sur les politiques et les procédures de conciliation et de résolution ainsi que l'abandon des créances

de la Banque conformément à la politique du Recouvrement approuvée par le Conseil d'Administration dans la limite du seuil de compétence qui lui est attribué.

Le Comité de résolution restreint : chargé de statuer sur les politiques et les procédures de conciliation et de résolution ainsi que l'abandon des créances de la Banque conformément à la politique du Recouvrement approuvée par le Conseil d'Administration dans la limite du seuil de compétence qui lui est attribué.

Le Comité d'Assainissement du Portefeuille de la Banque : chargé d'identifier les créances classées, conformément à la circulaire BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, pouvant faire l'objet de cession à la Société de Recouvrement.

La Commission des Achats : chargée de prendre toute décision relative aux marchés à effectuer par la Banque.

Le Comité des Nominations des responsables aux postes fonctionnels des services centraux et du réseau : chargé de statuer à des postes de responsabilité au sein des services centraux (Directeurs, Divisions), des Directions Régionales (Directeurs Régionaux), et des Points de Vente (Directeurs des Points de Vente et Adjoints).

Le Comité Asset and Liability Management (ALM) : chargé de veiller à l'optimisation de la valeur et la rentabilité des fonds propres de la banque et de maîtriser les conséquences négatives potentielles de la matérialisation des risques financiers

(risques de taux, de liquidité et de change) sur le bilan et le hors bilan de la Banque

Le Comité de Trésorerie : chargé de suivre l'évolution de la situation de la Trésorerie de la Banque, suivre les prévisions de la trésorerie de la Banque et décider des actions nécessaires à entreprendre, suivre la base des collatéraux (Titres d'Etat et créances refinançables), suivre les indicateurs de déviation par rapport au plan d'action de la banque et veiller au respect du ratio de liquidité LCR et du minimum de ration Crédits/Dépôts à instaurer par la BCT

Le comité de Pilotage du PCA : chargé du pilotage, la revue périodique de la politique PCA et le maintien de continuité opérationnelle du PCA de la Banque.

Le Comité de Produits et Services de la Banque et le Comité des Produits des filiales : ont pour principale mission de répondre à la stratégie de la Banque pour le développement de nouveaux produits et services afin de créer une offre complète de produits hiérarchisés par type de besoin et par clientèle cible et s'assurer sa mise en place

Le Comité Pédagogique : chargé de transformer la politique de la Banque en action de formation à réaliser dans BH Academy, de conseiller et valider les besoins en formation en intra-entreprises arrêtés par la Direction Gestion des Carrières et Développement des compétences, de réfléchir et proposer des cycles de formation en intra-entreprises pour le personnel de la banque, tout en assurant la promotion de bonnes pratiques pédagogiques.



CONFORMITÉ

DIRECTION CENTRALE DE LA CONFORMITÉ, DU CONTRÔLE PERMANENT ET DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Les références légales:

- Loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent.
- Arrêté du Ministre des Finances du 1er mars 2016.
- Décision de la CTAF n°2017-01 du 2 mars 2017 portant principes directeurs relatifs à la déclaration des opérations et transactions suspectes.
- Décision de la CTAF n°2017-01 du 2 mars 2017 portant principes directeurs relatifs à la déclaration des opérations et transactions suspectes.
- Décision de la CTAF n° 2017-03 du 2 mars 2017 relative aux bénéficiaires effectifs.
- Note Organique N°06/2014 : les missions et les attributions de l'Organe de Contrôle de la Conformité.
- Note de Procédure 630010 : Prévention du Blanchiment d'Argent et du Financement du Terrorisme (10/05/16).
- Note de Service n°40/2017 : Utilisation des formulaires de connaissance du client « KYC ».
- Circulaire BCT n°2006-06 : mise en place d'un système de contrôle de la conformité au sein des établissements de crédit.
- Circulaire BCT n°2017-08 : Règles de Contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- Loi organique n°2004-63 portant sur la protection des données à caractère personnel.

Mission de l'organe :

- Veiller à la mise en place d'un système de

contrôle de conformité comportant les principes de base, les mécanismes et les procédures qui permettent d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les bonnes pratiques et les éthiques professionnelles et morales.

- Veiller à l'établissement et la mise en œuvre de la politique de la conformité et de contrôle permanent approuvée par le Conseil d'Administration et ce, en conformité avec la loi et la réglementation en vigueur ainsi que les orientations stratégiques de la Banque.

- Veiller à la mise en œuvre des politiques, les mécanismes et des dispositifs permettant à la Banque de partager les informations requises avec les filiales dont elle détient une participation majoritaire aux fins de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

- Préserver la réputation et l'image de marque du Groupe et ce conformément à la réglementation en vigueur.

- Assurer le rôle de correspondant auprès de la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) et auprès des correspondants étrangers et tout autre organisme en matière de conformité et de sécurité financière.

- Assurer le rôle d'interlocuteur de l'Instance Nationale de Protection des Données personnelles (INPDP), de la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT)

- Assurer un contrôle de deuxième niveau des opérations en matière de conformité et de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

- Veiller à la mise en place des outils et des dispositifs de contrôle permanent afin de maîtriser les risques engendrés par les activités de la Banque à tous les niveaux.

- Veiller à la mise en place des règles de bonne gouvernance et de bonne conduite permettant la gestion des conflits d'intérêts le renforcement de l'intégrité et le déploiement des Valeurs de la Banque dans le quotidien de la vie professionnelle des collaborateurs,

- Veiller à la mise en place d'une cartographie de risques de non-conformité afin d'identifier les points de contrôle permanent et les axes d'amélioration à apporter. Identifier, évaluer et contrôler l'ensemble des risques de manquement

aux obligations législatives, réglementaires ou déontologiques susceptibles d'entraîner pour la Banque des sanctions judiciaires, administratives, financières et/ou d'atteinte à sa réputation et à son image de marque

- Coordonner et échanger avec les autres structures de contrôle et de risques et exploiter mutuellement les informations et les incidents afin d'en atténuer les risques ,

- Conduire des actions de sensibilisation et de formation en matière de conformité, Lab – FT, Déontologie et Contrôle permanent, structures de la Banque afin d'ancrer la Culture Ethique et les bonnes règles et pratiques professionnelles et déontologiques.

L'ACTIVITÉ EN 2022 A PORTÉ PRINCIPALEMENT SUR :

La Réorganisation et le renforcement de la Structure chargée du Contrôle de la Conformité :

Suite à l'approbation de l'organigramme de la Banque par le Conseil d'Administration en date du 06 juillet 2017 et conformément aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 ayant pour objectif d'organiser les conditions d'exercice des opérations bancaires et les modalités de supervision des banques et des établissements financiers et à la circulaire BCT n°2013-15 relative à la mise en place de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, la Structure de Conformité préalablement dénommée Organe de Contrôle de Conformité a été érigée en Direction Centrale de la Conformité, du Contrôle Permanent et de la Sécurité Financière fonctionnellement rattachée au Conseil d'Administration de la Banque et hiérarchiquement rattachée à la Direction Générale. Les structures rattachées ont été renforcées avec des responsables et des collaborateurs.

Les Actions liées à l'activité de Contrôle de Conformité

En matière de conformité, les travaux de la Direction ont été axés sur les volets suivants :

- Elaboration et mise à jour du cadre procédural de la Banque, Le Conseil d'Administration a approuvé le manuel de procédure interne LAB/FT (Livre blanc) lors de sa réunion du 30 mai 2022.

Ce manuel décrit les procédures de détection et de déclaration des opérations suspectes ou inhabituelles dans le cadre de l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,

- La participation à la validation des notes d'organisation afin d'intégrer des règles de contrôle de conformité (40 notes d'organisation dont 8 notes organiques, 14 notes de procédure, et 18 notes de service).

- L'élaboration et l'actualisation des codes et des chartes et des politiques se rapportant à l'éthique et à la déontologie.

- L'élaboration de la charte et de la politique de protection des données à caractère Personnel.
- La révision des contrats avec les correspondants et les MSB pour inclure des clauses de conformité.

Les Actions liées au dispositif LAB/FT

Au cours de l'année 2022, la Direction de la Conformité, Déontologie et Sécurité Financière a procédé à l'élaboration de la cartographie des Risques LAB/FT, et ce, en application des dispositions de la Circulaire BCT n°2017-08, telle que modifiée par la circulaire BCT 2018-09. La réalisation du rapport d'évaluation des s'est basée sur :

- Les Recommandations du GAFI,
- Les Circulaires BCT,
- Le Rapport d'Evaluation Nationale de la CTAF 2020,
- Les Rapports d'activité de la structure chargée du contrôle de la conformité,
- Les données de l'activité de la BH (Statistiques Internes, Matrice Risques KYC, etc.).

Conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2017-08, telle que modifiée par la circulaire BCT 2018-09, le rapport d'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (LAB/FT), pour l'année 2021, a été validé par le Comité des Risques lors de sa réunion du 23 août 2022 et l'approbation du Conseil d'Administration au cours de la réunion du 29 août 2022.

Il ressort des conclusions du rapport de l'évaluation des risques LAB/FT que le risque intrinsèque (brut) global de la Banque est modéré.

Pour atténuer le risque intrinsèque, une évaluation quantitative et qualitative du dispositif de risque (DMR) a été effectuée en se basant sur les critères suivants :

- Le processus d'identification des clients

« KYC » et la fiabilisation de ses données.

- L'efficacité et l'effectivité des outils de filtrage, de profilage et de monitoring des clients, de leurs comptes et de leurs transactions.
- La périodicité de balayage de la base des données afin de détecter les « PPE » et les personnes sanctionnées.
- Le filtrage automatique des virements internationaux et des opérations de transferts (Embargo).
- La pertinence des déclarations de soupçon.
- L'existence, l'efficacité et l'effectivité des procédures de contrôle interne.
- La pertinence des mesures de vigilance à observer en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT).
- L'effectivité de gel des avoirs et de la conservation des documents.
- L'existence des programmes de formation et de sensibilisation en matière LAB/FT.

Malgré le dispositif mis en place par notre Banque afin de maîtriser le risque intrinsèque de LAB/FT, le risque résiduel demeure toujours modéré. D'où des mesures d'atténuation et un plan d'action ont été élaborés et communiqués au Comité des Risques après validation de la Direction Générale.

Le rapport d'évaluation de risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme a été communiqué à la BCT en date du 22 décembre 2022.

Les Actions liées à l'activité de lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

Faisant suite à la demande des autorités compétentes, la Direction de la Conformité, Déontologie et Sécurité Financière procède au gel des avoirs des personnes ayant des liens avec le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT). En effet, 61 comptes ont fait l'objet des décisions de gel au cours de l'année 2022 :

- Des décisions de gel émanant de la CTAF portant sur 05 comptes ;
 - Des décisions de gel émanant des autorités judiciaires (procureur, CMF, Brigade Criminelle) portant sur 56 comptes ;
- Une (01) décision de gel émanant de la CTAF qui a porté sur le gel d'un mandat et ce, suite à notre déclaration de soupçon et dont le rapport final a été transmis par la CTAF aux autorités judiciaires.

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ À L'ÉCHELLE DE LA BH BANK

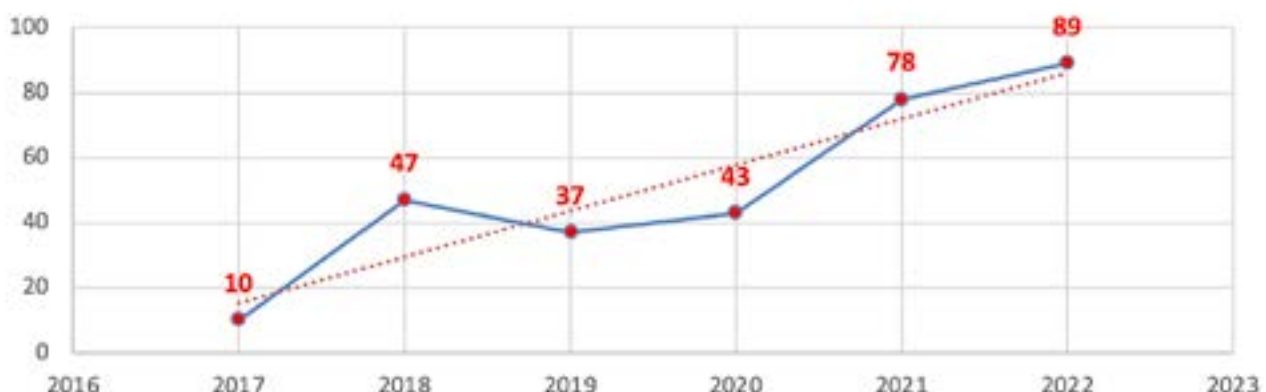
L'ANNÉE 2022 A ÉTÉ MARQUÉE PAR :

1 • Evolution du Taux des KYC Signés

Le taux est passé de 10% % au 31/12/2019 à 59,5% au 31/12/2022

2 • Evolution de l'activité Déclarative de la Banque

Evolution de nombre de DS (2017-2022)



Nous avons dépassé les réalisations de 2021 (78 DS) pour atteindre un nombre total de 89 DS au 31/12/2022.

3 • Formation 2022

Formation externe

- Formation des cadres de la Direction de la Conformité sur la maîtrise d'autres fonctionnalités de l'outil Siron AML et l'implémentation des nouveaux scénarii .
- Formation des cadres la Direction de la Conformité sur la maîtrise d'autres fonctionnalités de l'outil Siron KYC et la conception de la fiche d'identification « KYC » au niveau de l'outil.
- Formation sur la maîtrise de l'outil Excel Avancé

Formation en Intra

- Formation sur la maîtrise des opérations de commerce extérieur et des opérations règlementées.
- Formation sur l'administration des opérations de contrôle LAB/FT au niveau de l'applicatif « GTI-TBML » à toutes les opérations à l'international.



DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

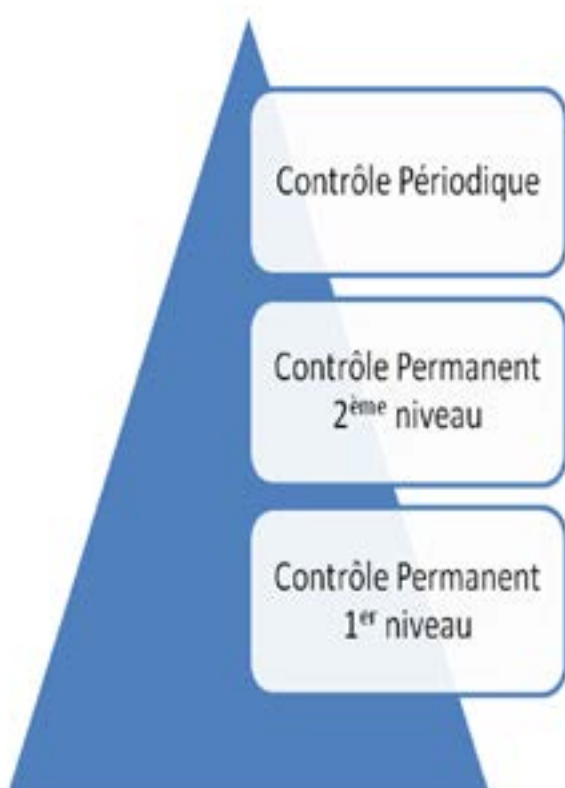
ORGANISATION DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le Dispositif de Contrôle Interne est mis en œuvre à la BH Bank conformément aux textes réglementaires en vigueur, notamment, les circulaires BCT n° 2006/19 et n° 2021/05 qui arrêtent, respectivement, les conditions de mise en œuvre

d'un système de contrôle interne et le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers. Il s'articule autour de deux catégories de contrôle : le contrôle permanent et le contrôle périodique.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

ACTEURS



Direction Centrale Audit et Inspection

Direction Centrale des Risques,
Direction Centrale Conformité, Contrôle Permanent et Sécurité Financière
Direction Contrôle de Gestion, Gestion Actif Passif et Budget,
Direction Centrale de la Comptabilité (Contrôle associé du Processus Comptable)

Les opérationnels y compris le back office et la hiérarchie associé du Processus Comptable)

DESCRIPTION DES CONTRÔLES PERMANENT ET PÉRIODIQUE

Le contrôle périodique est exercé par la Direction Centrale de l'Audit et l'Inspection au vu de mandats de contrôle matérialisés par des ordres de missions. Il s'agit d'un contrôle universel qui touche toutes les activités et fonctions conformément à des programmes de missions préétablis.

Dans ce cadre, la Direction de l'Audit procède périodiquement, selon des programmes pluri-annuels, à la revue des processus, activités et fonctions. L'objectif étant d'apprécier le degré de maîtrise des opérations au sein de la Banque et d'apporter des recommandations d'amélioration. Elle procède, notamment, à l'évaluation des processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance. En outre, il est confié à la Direction de l'Audit la revue périodique des filiales en vue d'apprécier leur gouvernance, leur organisation et tous les aspects liés à leur fonctionnement.

La Direction de l'Inspection Générale assure, régulièrement, des missions de contrôle inopiné sur place et sur pièce au niveau des Agences destinées à examiner la régularité et la conformité des opérations réalisées, le respect des habilitations et la réalisation des objectifs opérationnels. Les résultats de contrôle périodique sont soumis à l'examen des Organes de Gouvernance (Direction Générale, Conseil d'Administration et Comités émanant).

Le contrôle permanent est scindé en deux contrôles exercés d'une manière continue. Il s'agit du contrôle de 1er niveau et du contrôle de 2ème niveau.

Le contrôle de premier niveau ou contrôle opérationnel est assuré, d'une manière continue et exhaustive, par les préposés aux postes et

fonctions affectés aux points de vente et aux services centraux et leur hiérarchie. Il intègre les contrôles régionaux, réciproques et/ou ex-poste. Il s'effectue par référence aux notes d'organisation qui arrêtent les principes et règles régissant les différents processus, activités et produits dans un cadre organisationnel garantissant la séparation des tâches incompatibles.

Le contrôle de deuxième niveau ou contrôle de direction est assuré, d'une manière continue, par des unités indépendantes des unités opérationnelles, qui sont :

- La Direction Centrale Risques chargée du suivi des risques de crédit, opérationnel, financiers, du respect des normes prudentielles.
- La Direction Centrale Conformité, Contrôle Permanent et Sécurité Financière chargé de veiller au respect des dispositions réglementaires, des normes professionnelles d'éthique et de prévenir les opérations de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. En outre, elle assure le pilotage du dispositif contrôle permanent.
- La Direction Centrale Contrôle de Gestion, Gestion Actif-Passif (ALM) et Budget chargée d'élaborer, suivre et ajuster le business plan de la banque, d'élaborer et suivre le budget annuel de la banque, d'analyser la performance des activités et d'assurer la gestion Actif-passif.
- La Direction Centrale de la Comptabilité chargée, outre ses attributions opérationnelles de traitement de l'information comptable, de veiller à l'application de la réglementation et des procédures comptables et du contrôle de l'information comptable.

RATTACHEMENTS DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE PERMANENT ET DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

LE RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ D'AUDIT

COMITÉ DES RISQUES

DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTION
CENTRALE DE
L'AUDIT ET DE
L'INSPECTION

DIRECTION
DE L'AUDIT

AUDIT
INFORMATIQUE

DIRECTION
DE L'INSPECTION

CELLULE LIAISON
ET SUIVI

PÔLE
RISQUES
ET CRÉDITS

DIRECTION
CENTRALE
DES RISQUES

D. PÔLITIQUES
ET RISQUES
CRÉDITS

D. RISQUE OP.
ET RSSI

D. RISQUES
MARCHÉS

DIRECTION
CENTRALE
CONTRÔLE
DE GESTION,
GESTION ALM
ET BUDGET

DIRECTION
CONTRÔLE
DE GESTION

DIRECTION
GESTION ALM

DIRECTION
PLANIFICATION
ET CONTRÔLE
BUDGETAIRE

DIRECTION
CENTRALE
CONFORMITÉ,
CONTRÔLE
PERMANENT
ET SÉCURITÉ
FIANCIÈRE

DIRECTION
CONTRÔLE
PERMANENT

DIRECTION
CONFORMITÉ,
DÉONTOLOGIE
ET SÉCURITÉ
FIANCIÈRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION COMITÉ D'AUDIT COMITÉ DES RISQUES

DIRECTION GÉNÉRALE

1^{ÈRE} LIGNE DE MAÎTRISE

MANAGEMENT
OPÉRATIONNEL
(DONT BACK OFFICE)

AUTRE CONTRÔLE
PILOTÉ PAR
LE MANAGEMENT

2^{ÈME} LIGNE DE MAÎTRISE

GESTION
DES RISQUES

CONFORMITÉ,
CONTRÔLE
PERMANENT ET
SÉCURITÉ
FINANCIÈRE

CONTRÔLE
COMPTABLE -
CONTRÔLE DE
GESTION, BUDGET
ET ALM

SÉCURITÉ

3^{ÈME} LIGNE DE MAÎTRISE

AUDIT
ET
INSPECTION

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS AFFECTÉS AU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif global de la BH Bank est arrêté à 1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022.

L'effectif engagé par les structures de contrôle s'élève à 68 employés contre 70 en 2021 et répartis comme suit :

Moyens humains affectés au dispositif de contrôle interne



LES MOYENS MATÉRIELS

Outre les ordinateurs de bureaux et les accès standards, certains systèmes et accès spécifiques sont alloués aux employés affectés au contrôle interne suivant leurs fonctions, tels que :

- Le système SIRON KYC (filtrage) qui permet le filtrage en temps réel des clients lors de l'entrée en relation par rapport aux listes des sanctions. Cette solution a été déployée dans toutes les agences de la Banque leur permettant d'établir le formulaire de connaissance du client, procédé préalable à l'ouverture d'un nouveau compte pour les personnes physiques et les personnes morales.
- L'abonnement Dow Jones qui permet, à l'entrée en relation, d'effectuer une recherche en ligne des listes de sanctions, des Personnes Politiquement Exposées (PEP) nationaux et internationaux et d'avoir des informations sur l'activité criminelle des personnes et des entités.
- Le système SIRON EMBARGO, exploité par la Division Sécurité Financière, pour effectuer le filtrage des transactions réalisées à la BH Bank par rapport à des listes officielles (ONU, OFAC, UE,

etc...) et aux listes des Personnes Politiquement Exposées (PEP) et listes des sanctions (blacklists). Il permet, en outre, de filtrer les transactions transitant par le SWIFT en provenance ou à destination des pays figurant sur la liste du GAFI et ceux considérés par la Tunisie comme des paradis fiscaux.

- Le système SIRON AML (profilage), exploité par la Division de la Sécurité Financière, pour assurer le monitoring des transactions et la surveillance à posteriori des opérations par l'analyse du comportement des comptes afin de détecter les activités considérées comme inhabituelles par rapport au fonctionnement normal du compte et/ou au profil de la relation.

Il permet la détection des opérations suspectes provenant des différents traitements générés par les applications de la banque.

- Le système SIRON AML (profilage), exploité par la Division de la Sécurité Financière, pour assurer le monitoring des transactions et la surveillance à posteriori des opérations

LES MOYENS MATÉRIELS

- Par l'analyse du comportement des comptes afin de détecter les activités considérées comme inhabituelles par rapport au fonctionnement normal du compte et/ou au profil de la relation. Il permet la détection des opérations suspectes provenant des différents traitements générés par les applications de la banque.
- Le système SIRON TCR, permet l'identification des clients ayant des indices d'américanité. La liste des relations ayant des indices d'américanité sera communiquées aux agences concernées afin d'actualiser leurs fiches d'identifications « KYC » et d'établir le formulaire FATCA adéquat (W8 ou W9). Le module assure aussi la documentation des différents cas et la génération des rapports électroniques qui doivent être communiqués à la Direction Générale des Impôts (DGI).
- L'applicatif GTI-TBML, c'est un outil de contrôle automatisé mis à la disposition de la Direction de la conformité pour gérer les risques LAB/FT générés par les opérations à l'international. Il permet d'émettre des signaux d'alertes suite à la détection des opérations suspectes ou inhabituelles en matière LAB/FT générés par les transactions à l'international.
- L'application Contrôle + utilisée par la Direction du Contrôle pour optimiser le suivi du processus de contrôle de deuxième niveau des journées agences, dématérialiser le plan de contrôle et des comptes rendus, automatiser les reporting et les mailings par work flow,
- L'application « Acuity BH Controls », en phase de développement, ciblant la dématérialisation des processus workflow de déclaration des résultats du contrôle de la surveillance managériale. L'accès à la plateforme BLOMMBERG et à l'interface MEGARA (système de gestion de la Trésorerie), fournit à la Direction Centrale des Risques, pour suivre les risques de marché.



DISPOSITIF DE GESTION DE RISQUES

POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES & D'APPÉTENCE AUX RISQUES

Conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2021-05, la BH BANK a défini ses politiques de gestion des risques et d'appétence aux risques, en cohérence avec ses orientations stratégiques et dans le respect des règles prudentielles et des limites internes en matière de gestion des risques. La politique de gestion des risques de la BH BANK, telle qu'approuvée par le CA, vise principalement à :

- Définir un système de gouvernance efficace de gestion des risques ;
- Définir et expliciter un dispositif de gestion des risques conformément aux limites internes et aux exigences réglementaires ;
- Définir les niveaux de responsabilités des différents intervenants dans le dispositif de gestion des risques tenant compte de l'organisation de la banque ;
- Définir les différentes stratégies utilisées dans la gestion des risques à priori et à posteriori et leur couverture dans le respect de son appétence au risque et de la réglementation en vigueur ;
- Définir une politique de reporting et de communication.

La BH BANK a défini son cadre d'appétence aux risques, lequel cadre s'insère dans le dispositif global de gestion des risques à travers le suivi et le pilotage des niveaux de prise de risque déclinés au niveau des différents métiers.

Le cadre d'appétence aux risques, tel qu'approuvé par le CA, génère un processus itératif faisant interagir l'ensemble des parties prenantes, notamment l'organe d'administration, la Direction Générale, le comité des risques et les instances de contrôle et opérationnelles.

Ainsi, La BH Bank compte à travers sa politique d'appétence au risque :

- Définir le risque que la banque est prête à assumer pour chaque activité poursuivie ;
- Formaliser l'attitude des organes de gouvernance vis-à-vis des niveaux d'exposition aux risques ;
- Avoir un moyen de mesurer, suivre et ajuster, si nécessaire, l'exposition actuelle à un risque par rapport à une limite définie ou à une capacité maximale ;
- Favoriser la culture du risque et servir de support de communication avec les parties prenantes internes et externes.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES GROUPE BH BANK:

Dans le cadre du développement de sa synergie en matière de gestion des risques, le Groupe BH Bank veille au renforcement de son dispositif de gestion des risques conformément à sa politique générale telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration (CA).

Le Groupe BH accorde une grande importance à la gestion et à la maîtrise des risques dans tous ses métiers, et ce afin de mettre en œuvre une politique de gestion des risques groupe efficace et en harmonie avec les orientations stratégiques du groupe. Cette politique couvre essentiellement les principaux risques dont le groupe peut les confronter à travers ses filiales en tenant compte de la spécificité de chaque établissement.

Cette politique de gestion du risque groupe vise principalement à :

- Se doter d'un dispositif de gestion des risques groupe permettant de se prémunir contre les situations de crise, tout en optimisant le rapport rentabilité / risque du groupe ;
 - Définir les stratégies utilisées dans la gestion des risques à priori et à posteriori et leur couverture tout en précisant les limites d'exposition ;
 - Maîtriser l'exposition aux risques groupe ;
 - Préserver les fonds propres du groupe aussi bien que sa solidité financière ;
 - Définir l'appétence au risque à adopter par le groupe dans ses différentes activités ;
 - Renforcer le système de Reporting et de Communication du groupe.

RISQUE DE CRÉDIT : ADOPTION DE LA NORME IFRS9

L'adoption des normes IFRS au niveau du groupe BH Bank fait l'objet de deux projets interdépendants pilotés par un même comité :

- Le projet d'adoption des normes IFRS (hors IFRS9) piloté par la Direction Centrale de la Comptabilité ;
- Le projet d'adoption de la norme IFRS 9 piloté par la Direction Centrale Gestion des Risques.

En ce qui concerne l'implémentation de la norme IFRS 9 au niveau de la BH Bank et les filiales du groupe BH Bank (BH Leasing, BH Equity, BH Invest, SICAV BH-Obligataire, SICAV BH-Capitalisation, BH recouvrement et BH SICAF), la banque a lancé un appel d'offres pour la sélection d'un cabinet externe qui va l'accompagner pour la réalisation de ce projet. Le choix a été porté sur le cabinet Ernst&Young.

LES PRINCIPALES PHASES DU PROJET

Le projet d'adoption de l'IFRS9 est scindé en cinq phases :

Pilotage et cadrage de la mission et organisation du projet

Au niveau de cette phase il est question de :

- Préparer le comité de pilotage et le comité du projet ;
- Mettre en place l'organisation nécessaire pour l'implémentation de la norme IFRS9 ;
- Elaborer un rapport de recommandation sur la base d'un diagnostic intégrant également les systèmes de notation interne mis en place au niveau de la BH Bank et de la BH Leasing et proposer un plan d'action.
- Elaboration d'un plan détaillé de la mise en place la norme IFRS9

Implémentation de la norme IFRS 9

Pour l'adoption de la norme IFRS9, le cabinet EY en collaboration avec les équipes du groupe BH Bank est tenu de :

- Classer et évaluer les instruments financiers (hors créances) selon la norme IFRS 9 ;
- Adapter les modèles SNI existants aux exigences de la norme IFRS9 (BH Bank et BH Leasing) et développer des modèles pour les segments non couverts (segment des professionnels et des particuliers pour le cas de la BH Bank) ;

- Classer les actifs financiers (les créances) et calculer les pertes attendues «ECL» ;
- Evaluer l'impact de l'implémentation de la norme IFRS 9 et procéder à son lissage.

Elaboration d'un processus issu de l'adoption de la norme IFRS9

L'objectif de cette phase est de mettre en place un processus permettant la classification et l'évaluation des instruments financiers, l'estimation des paramètres servant au calcul de l'ECL, la détermination des exigences en fonds propres périodiquement et la formation rattachée.

Insertion opérationnelle des approches développées

A ce niveau, il est question de fournir un livrable technique permettant le calcul des pertes, la formation adéquate qui en découle ainsi qu'une feuille de route pour l'insertion opérationnelle de l'approche préconisée.

Formation et transfert de compétences

La banque tient et insiste sur le transfert de compétences. Pour ce le cabinet est tenu, outre les workshops, de réaliser des sessions de formation technique et générale pour des populations prédéfinies sur la norme IFRS 9 et son implémentation (méthodologie, process, outils...) pour les collaborateurs du groupe BH Bank.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

La première phase du projet est achevée. Au cours de cette phase le cabinet EY a procédé à la collecte des informations lui permettant de faire son cadrage et son diagnostic appuyée par la suite par des réunions avec les principales parties prenantes au niveau de la BH Bank et les huit filiales concernées. Le diagnostic a comporté également le volet SNI et les modèles développés au sein de la BH Bank et de la BH Leasing qui ont fait

l'objet d'une revue critique. Au final, un rapport de recommandations avec les actions nécessaires a été présenté.

La deuxième phase du projet a démarré avec la classification et l'évaluation des instruments financiers (hors créances) au niveau de la banque et les filiales où plusieurs workshops ont été organisés et pilotés par la Direction Centrale Gestion des Risques.

En ce qui concerne le portefeuille créances de la banque, la première étape a consisté à :

- Tester et valider la performance des modèles de notation interne existants au niveau de la banque notamment pour les segments « Corporate » et « PME » et qui constituent actuellement un outil d'aide à la décision dans le processus d'octroi de crédit;

- Développer des modèles de notation interne pour les segments « Retail » et « professionnel ». Par la suite, l'output de ces travaux a servi à classer les créances, à calculer les pertes attendues "ECL" et à chiffrer le premier impact de l'adoption de la norme IFRS9.

POLITIQUE DE CRÉDIT ET FINANCEMENT VERT

L'élaboration de la politique de crédit intervient dans le cadre d'une révision de la politique développée en 2017. Elle est conçue à la lumière des nouvelles orientations stratégiques de la banque pour la période 2020-2022.

Elle se propose d'arrêter les objectifs en matière de financement conformément aux orientations stratégiques dans le respect des règles prudentielles et des limites internes d'intervention avec précision des collatéraux acceptés en vue d'atténuer les risques sur les crédits accordés.

Cette politique vise principalement à :

- Définir un système de gouvernance efficace de l'activité de crédit.
- Mettre en exergue l'ensemble des produits que la banque offre et les conditions qui y sont rattachées.
- Définir les niveaux de responsabilités des différents intervenants dans le processus d'octroi des différents types de crédits tenant compte de l'organisation en vigueur.
- Définir les axes stratégiques en matière de financement en tenant compte de la structure actuelle du portefeuille et du positionnement de la banque au niveau du système bancaire ;
- Appuyer l'engagement de la banque vis-à-vis

du développement durable ;

Cette politique de crédits intègre une composante Financement Vert et évaluation des risques techniques, financiers et juridiques.

Parmi les secteurs que la banque compte développer dans son portefeuille figure le développement durable (efficacité énergétique, énergie renouvelable et la dépollution et le traitement des déchets).

Cette orientation s'inscrit dans le cadre de la politique de crédit de la banque et de sa stratégie de promouvoir les financements verts mais également dans le cadre de la transition énergétique en Tunisie et de la concrétisation des priorités de l'Etat visant à développer les énergies renouvelables et réduire le déficit de la balance énergétique essentiellement à travers les appels d'offres (pour le régime des concessions) et les appels à projets (pour le régime des autorisations).

Ceci s'est matérialisé par des demandes de financements déposés auprès de la BH Bank de la part des promoteurs retenus ; des financements qui sont et seront essentiellement affectés à des ressources extérieures.

Actuellement deux lignes de crédits extérieures sont disponibles pour ce type de financement à savoir la ligne BAD et la ligne SUNREF-AFD. Cette dernière est totalement dédiée au financement vert et elle offre également une assistance technique et une prime d'investissement.

S'agissant d'un nouveau segment nécessitant une expertise technique, financière et juridique et dans le but d'une évaluation des risques qui en découlent, la banque veille à recueillir les avis des experts avant tout accord des financements verts. Durant l'année 2021, la BH Bank a bénéficié de l'assistance technique de l'AFD en accompagnement de la ligne SUNREF en matière d'évaluation de ces risques.

Cette assistance a permis d'évaluer et de minimiser l'exposition de la banque au risque de crédit associé aux projets présentés pour financement mais aussi de monter en compétence en termes d'évaluation de ces projets aussi bien à l'occasion des échanges sur les financements sollicités qu'à travers les cycles de formation planifiés. En effet, la Direction Centrale Gestion des Risques a organisé en collaboration avec la BH Academy, une formation de huit jours sur les projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique pour un groupe de douze collaborateurs répartis entre analystes risque crédit et chargés commerciaux et ce outre les workshops tenus avec une population plus large sur le concept du « Project Finance ».

LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Avec l'assistance technique de l'AFD, la BH Bank a procédé à la révision et l'enrichissement de sa politique de gestion des risques E&S développée en 2019. A travers cette politique la banque s'est engagée à promouvoir « un développement sain et durable du point de vue de l'environnement » dans le cadre de l'ensemble de ses activités d'investissement et de financement.

La banque est d'avis que le développement durable sur le plan environnemental et social constitue un aspect indispensable pour parvenir à des résultats positifs dans la promotion de la transition vers un développement durable et reconnaît que les projets qui encouragent un développement environnemental et social durable font partie des priorités de ses activités.

L'engagement sociétal de la BH Bank et plus précisément sa démarche de gestion environnementale et sociale, s'appuie sur les principes directeurs suivants :

- Respect des réglementations et des pratiques et normes qui seraient reconnues au niveau national ;
- Respect des réglementations et des pratiques et normes qui seraient reconnues au niveau international notamment le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD), la politique environnementale et sociale de la BERD, les normes et standard de la SFI, les exigences de l'Agence Française de Développement (AFD) et les Principes d'Equateur ;

- Gestion responsable des produits et services environnementaux et sociaux à travers l'achat et l'investissement responsables ;

- Mise en place d'un système de gestion des risques environnementaux et sociaux "SGES" susceptibles de contribuer à l'amélioration des performances de la Banque ;

- Diffusion de la politique environnementale et sociale auprès des employés et personnes travaillant pour la Banque par le biais d'activités de formation et de sensibilisation afin de les rendre conscients de leurs obligations, ainsi que du grand public et des personnes intéressées qui en feraient la demande.

La politique environnementale et sociale de la BH Bank se base sur les valeurs suivantes :

- L'engagement fort dans le développement économique et social de la Tunisie ;

- La forte incidence sociale des activités ;

- L'engagement éthique et la transparence auprès de sa clientèle, ses sociétaires, ses fournisseurs, son capital humain et ses autres partenaires ;

- Le respect de l'environnement et du développement durable ;

- La bonne gouvernance.

Outre la politique E&S, un document décrivant le SGES à mettre en place ainsi qu'un exemple de questionnaire ont été élaborés en collaboration avec l'expert RSE de l'assistance technique associée à la ligne SUNREF .

En 2022, une action de sensibilisation aux questions E&S et de mobilisation des parties prenantes a été engagée avec l'assistance d'un expert environnemental externe. L'insertion opérationnelle du SGES a été lancée dans une phase pilote avec l'organisation de workshops au cours desquels il y a eu la finalisation du questionnaire et une évaluation des risques E&S d'un échantillon de projets jugés à haut risques.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La BH BANK a défini sa politique de gestion du risque de liquidité en cohérence avec son plan d'affaire et ses orientations stratégiques. Cette politique d'insère dans le cadre du renforcement du dispositif de gestion des risques, et plus précisément dans le cadre d'une meilleure gestion du risque de liquidité au sein de la banque.

La politique de gestion du risque de liquidité, telle qu'approuvée par le CA a pour principaux objectifs de :

- Préserver la banque contre les crises de liquidité à court terme et à moyen et long terme ;
- Disposer d'une stratégie de gestion des sources de financement et des coûts de ressources ;
- Adopter une approche proactive pour la gestion du risque de liquidité, via la mise en place d'un système d'alerte précoce et l'application des stress tests ;

- Respecter les normes réglementaires en matière de gestion du risque de liquidité.

Le processus d'évaluation et de suivi du risque de liquidité s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- L'analyse, l'évaluation et le suivi du risque de liquidité à travers les gaps de liquidité 'Approche ALM' ;
- Le pilotage et le suivi réguliers des ratios réglementaires, notamment le ratio de liquidité à court terme LCR et le ratio de transformation LTD ;
- La mise en place des stress tests de liquidité et des plans d'action en cas de décalages par rapports aux objectifs fixés en matière de gestion de risque de liquidité.

RISQUES DE MARCHÉS

La BH BANK a défini sa politique de gestion des risques de marchés en cohérence avec son plan d'affaire et ses orientations stratégiques. Cette politique d'insère dans le cadre du renforcement du dispositif de gestion des risques, et plus précisément dans le cadre d'une meilleure gestion des risques de marchés au sein de la banque.

La politique Risques Marchés a pour objectifs de :

- Se doter d'un système d'évaluation, complet et cohérent, permettant une mesure fiable et prudente des risques de marchés ;
- Assurer un suivi régulier des limites internes d'exposition aux risques de marchés ;
- Réagir de façon proactive, en orientant la stratégie de la banque, si les niveaux de risques encourus sont jugés excessifs ;
- Préserver le résultat et les fonds propres de la banque des variations défavorables des paramètres

de marchés, notamment en situations de crise ;

- Assurer une optimisation du couple Risque / Rendement pour les opérations de la salle de marché. Dans son processus d'évaluation et de suivi des risques de marché, la BH BANK adopte deux approches :

- La première approche se base sur l'estimation des risques encourus à travers des modèles développés et back-testés en interne (méthode VaR), conformément aux normes prudentielles baloises. Ceci a pour objectif une évaluation de l'exposition aux risques de marchés parallèlement aux objectifs de rentabilité de la salle des marchés ;

- La deuxième approche consiste à estimer la charge en fonds propres pour la couverture des risques de marchés conformément à l'approche standard, tel qu'exigée par la réglementation en vigueur.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Dans le cadre des dispositions de la circulaire n°2006-19, la BH BANK a lancé un projet de « Mise en place d'un dispositif global de gestion des risques opérationnels » permettant l'évaluation et la gestion des risques opérationnels. Ce projet est d'envergure, il fait intervenir en même temps plusieurs équipes internes et externes à la BH BANK pour :

- Réduire l'exposition de la banque aux risques opérationnels et aux pertes opérationnelles à travers l'amélioration du dispositif de contrôle interne mis en place et à la diffusion d'une culture du risque opérationnel ;
- Se conformer aux exigences des circulaires BCT n°2006-19 et n°2011-06, aux exigences de la loi bancaire 2016-48 et aux recommandations des normes internationales (les accords de Bâle, normes ISO etc...) ;
- Mettre en place une base de collecte des

pertes permettant l'historisation des pertes opérationnelles subies.

Le projet DGRO a démarré en Janvier 2020 et achevé le Juillet 2021 par un cycle de formation pour les Correspondants RO- CROC

Les travaux réalisés en 2022 :

- Elaboration de la politique RO.
- Elaboration de la cartographie des RO
- Constitution de la base d'incidents opérationnels
- Mise en place du Processus de Déclaration Des Incidents Et Pertes Opérationnelles
- Plans d'Action de Renforcement Des Contrôles
- Elaboration de La Matrice Risques/Contrôles
- Mise en place d'un cours RO au niveau de la plateforme Elearning BH Academy

ELABORATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS

Trois volets ont été achevés à savoir :

Volet organisationnel :

- Politique de continuité d'activité
- Dispositif de gestion de crise
- Procédure de continuité d'activités

Volet Moyens Généraux : Aménagement du site de repli

Volet Informatique : Mise en place de l'infrastructure de secours (un site d'hébergement)

Ce projet est actuellement dans sa dernière phase : « tests et maintien en conditions opérationnelles »

SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION

LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ MIS EN PLACE

Sécurité Physique

Les actions prises en termes de sécurité du personnel sont les suivantes :

- Contrôle d'accès physique automatisé ;
- Vidéo surveillance (espaces communs et des locaux sensibles) ;
- Aménagement des data center conformément aux standard.

Sécurité IT (multiples couches matérielles et logicielles de sécurité)

Le plan de continuité de l'activité au sein de la BH Bank a concerné l'IT. Il s'est matérialisé par :

- Des outils de protection du réseau et des applications, de filtrage WEB, Réseau et messagerie, de prévention et de détection d'intrusion, de correctifs de sécurité, de chiffrement, d'authentification double et de traçabilité ;
- Une segmentation sécurisée du réseau local (LAN) ;
- Une gestion et un monitoring automatisé du parc informatique (un actif directory pour les mises à jour des correctifs de sécurité et le maintien des politiques de sécurité).

APPLICATION DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

L'application de la politique de sécurité a consisté en :

- La sauvegarde et restauration des informations ;
- La surveillance de l'exploitation des systèmes ;
- La séparation des environnements de production, de développement et des tests ;
- La séparation des tâches incompatibles ;
- L'utilisation de l'internet et de la messagerie ;
- La gestion du réseau ;

- L'accès logique ;
- Les tests d'intrusion ;
- Le télétravail.

Pour la sensibilisation à la sécurité informatique, un cours a été mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs de la banque via la plateforme E-learning.

PROJET « ACCOMPAGNEMENT À LA CERTIFICATION PCI-DSS »

Ce projet, conduit en collaboration d'un cabinet spécialisé, a pour objectif d'accompagner la

banque dans les actions nécessaires pour la certification PCI-DSS de son système monétique,

MISSION AUDIT RÈGLEMENTAIRE DE LA SÉCURITÉ DU SI

L'objectif de cette mission est de se conformer aux exigences gouvernementales , notamment le dernier décret loi num 17/2023 en date du 11 mars 2023 relatif à la sécurité cybernétique
Cette mission réglementaire en cours d'exécution à la banque

MISSIONS AUDIT TECHNIQUE INTRUSIF DES SOLUTIONS ET PLATEFORMES :

Une dizaines de missions d'audit technique intrusif ont été menés pour assurer la conformité technique des solutions au préalable de l'exploitation.

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2022**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148982002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn



Consulting & Financial Firm

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'Indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel.: +216 71 711 793

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH
Bank

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 13 626 285 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 118 711 KDT.

À notre avis, et sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie

pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par les 2 points suivants :

2.1- Les insuffisances du système d'information de la banque qui ont impacté négativement les

process de justification, de contrôle et de reporting de l'information comptable et financière. Ces insuffisances entravent l'identification systématique des produits par client, sont à l'origine d'écarts entre les données de gestion et les données comptables et sont génératrices d'importants suspens non apurés à temps.

2.2- Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat Tunisien n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés par les services du ministère des Finances.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, la « BH Bank » est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré

du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2021-01. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre le point précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 686 945 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 238 200 KDT et à 355 975 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle interne mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de

contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;

- La conformité des méthodes adoptées par la « BH Bank » aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2022 totalisent 1 023 742 KDT (soit 86% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue

un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires »
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA).

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle

de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2022, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 456 540 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 240 156 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 216 384 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 3-2 « Calcul des Provisions collectives » et en application de l'article 10 bis

(nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire n° 2021- 01 du 11 janvier 2021, la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022 et la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 26 341 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, la dotation au titre de l'exercice 2022 s'établit à 24 286 KDT et l'encours de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 132 745 KDT au 31 décembre 2022 contre 108 459 KDT au 31 décembre 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration

par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit

appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant

que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du

système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Tunis, le 14 Avril 2023

P/ FMBZ KPMG Tunisie
Emna Rachikou



En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED



**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2022**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148982002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn



Consulting & Financial Firm

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'Indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel.: +216 71 711 793

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH BANK

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions

et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1.CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

I.1CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES EN 2022

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2022 :

a) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu un ensemble de contrats de prêts à court et à moyen terme. L'encours de ces crédits s'élève au 31/12/2022 à 70 670 904 dinars.
Le montant des produits de 2022 sur ces crédits s'élève à 5 403 296 dinars.

b) La rétrocession d'une partie des commissions de placement de l'emprunt national par la BH

INVEST dont la banque détient 30% de son capital pour un montant de 650 000 DT.

c) Une convention de prestation de service a été conclue avec « BH EQUITY » dont le capital est détenu à concurrence de 41,59% par la « BH Bank ». La convention a pour objet la gestion pour le compte de la banque des ressources sous forme de fonds à capital risque N° 23 mises à sa disposition à hauteur de 12 000 000 DT. Ces ressources seront logées dans un compte spécial qui ne génère ni agios débiteurs ni intérêts créditeurs et ne fait pas l'objet de prélèvement des frais de tenue de compte.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;
- Pour le reste des fonds (n°6 à n°23) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-value réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annuelle, à percevoir auprès de la « BH EQUITY » pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les montants des commissions au titre de l'exercice 2022 s'élève à 950 000 DT hors taxes.

d) Une convention de cession des créances conclue avec « BH Recouvrement ». Les créances

cédées totalisent un montant de 27 024 779 DT pour un prix de cession de 822 DT.

I.2 OPERATIONS REALISEES EN 2022 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT À PRODUIRE DES EFFETS

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2022 :

Les conventions conclues avec la « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH BANK » :

a) Une convention d'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

b) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2009 pour un montant de 100 mDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 DT ;

- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission ;
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2022 s'élèvent à 46 000 DT hors taxes.

c) Une convention de gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0,45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2022 s'élèvent à 16 249 DT hors taxes.

d) Une convention pour l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes.

En 2022, les commissions facturées par la « BH Bank » à ce titre s'élèvent à 54 830 DT.

e) Une convention pour la tenue de registre en contrepartie d'une rémunération de gestion.

La charge constatée à ce titre en 2022 s'élève à 50 000 dinars.

Les conventions conclues avec la « BH Assurance » dont le capital est détenu à concurrence de 23,89% par la « BH Bank » :

a) La société BH Assurance a souscrit à un emprunt obligataire de 7 000 000 DT émis par la BH Bank pour une durée de 5 ans et à un taux de rendement de 9,35%.

Les charges supportées à ce titre au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 654 500 DT.

b) Un avenant n°1/2020 au contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social « BH Bank », dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels

convenus dans un fonds géré au profit de la « BH Bank ». Cet avenant prend effet le 1er janvier 2020 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net maintenu à 3.5% par an ;
- Frais de gestions du contrat de 2,75% chaque prime annuelle au lieu de 3% ;
- Frais d'acquisition maintenu à 0% par année de contrat ;
- La participation aux bénéfices de 80% des résultats financiers des placements de la « BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation au lieu de 75%.

La prime annuelle émise par « BH Assurance » au titre de l'exercice 2022 totalise un montant de 3 000 000 DT.

c) Un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle émise au titre de l'exercice 2022 est égale à un montant de 6 527 045 DT.

d) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2022, à des polices d'assurance. Les primes nettes émises par la « BH Assurance » au titre de ces polices se détaillent comme suit :

Nature de l'assurance	Montant de la Prime en DT
• Assurance groupe	13 426 396
• Assurance automobile	182 870
• Assurance Engineering	30 498
• Assurance Risques Divers	393 259
• Assurance incendie	220 698

a) La « BH Bank » a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2022, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 10 273 022 Dinars, au titre des conventions de

bancassurance. (40% des primes nettes).

b) Une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ».

Au titre de l'exercice 2022, le montant de ces commissions s'élève à 12 935 DT hors taxes.

c) Une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ».

Au titre de l'exercice 2022, le montant de la participation s'élève à 70 236 DT hors taxes.

d) La société « BH Assurance » a souscrit à des emprunts obligataires émis par la « BH Bank » aux conditions suivantes :

- Le 20 avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 DT émis par la « BH Bank » pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchises et un taux de rendement de TMM+2,1%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 172 121 DT.

- Le 28 février 2017, un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2022 à 113 342 DT.

- Le 29 Mai 2015, un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 DT pour une durée de 7 ans et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2022 à 40 142 DT.

- Le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2022 à 129 401 DT

e) Une convention de location de l'immeuble K du complexe immobilier «Espace Tunis» à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble.

Le loyer, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 453 893 DT hors taxes.

f) Une convention de location d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010.

Le loyer, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 52 256 DT hors taxes.

Les conventions conclues avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank » :

a) Un détachement du personnel auprès de la « BH Recouvrement ». Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 279 712 DT.

Les conventions conclues avec « BH IMMO » dont le capital est détenu à concurrence de 29,98% par la « BH Bank » :

a) Un détachement du personnel auprès de la BH IMMO, les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 196 979 DT

Les conventions conclues avec « BH Capitalisation » dont le capital est détenu à concurrence de 20,25% par la « BH Bank » :

a) Une convention de dépositaire, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 28 688 dinars hors taxes en 2022.

b) Une convention de distribution, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 19 125 dinars hors taxes en 2022.

Les conventions conclues avec « BH Leasing » dont le capital est détenu à concurrence de

41,64% par la « BH Bank » :

a) La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de leasing au profit de la « BH Bank ». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2022 s'élève à 49 976 dinars et les charges constatées s'élèvent à 7 727 dinars.

Les conventions conclues avec la « BH SICAF » dont le capital est détenu à concurrence de 49,65% par la « BH Bank » :

a) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3 066 dinars hors taxes.

La conventions conclues avec « SICAV BH Obligataire » dont le capital est détenu à concurrence de 14,57% par la « BH Bank » :

a) La « BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars hors taxes en 2022.

Les conventions conclues avec la « STIMEC » dont le capital est détenu à concurrence de 30 % par la « BH Bank » :

a) Une convention de location d'un dépôt sis à Mghira à partir du 1er Février 2014 pour un montant annuel initial de 2 400 dinars majoré annuellement de 3% à partir de la troisième année. Le loyer, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 2 874 DT hors taxes.

Les conventions conclues avec « La société immobilière HORCHANI » :

a) Une convention de location d'un immeuble sis aux berges du lac à partir de 2019 pour un montant initial de 239 496 dinars hors taxes majoré de 4 %.

Le loyer, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 257 810 DT hors taxes.

CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2022

a) **Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)**
Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la BH Bank et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés, ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie.

La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains. En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 825 116 DT en 2022.

b) **Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)**

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été

institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « BH Bank » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements sains et l'amélioration de logements insalubres. En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2022.

c) Convention pour le 4ème projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de

développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 200 DT en 2022.

d) Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les États Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

À cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe

de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 600 DT en 2022.

e) Convention relative au 3ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3ème projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto- construction" du 3ème projet de développement Urbain.

À cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 960 DT en 2022.

f) Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'État tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial. Ce compte devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El

Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU, afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'État au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée à ce titre en 2022.

g) Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la « BH Bank » pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés. L'intervention de la « BH Bank » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2,5% sur les recouvrements, soit 300 DT en 2022.

h) Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les États-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

À cet effet, il est ouvert à la « BH Bank » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2022.

i) Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les

fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

j) Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. À cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque. En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2022.

k) Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. À cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « BH Bank » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2022.

l) Convention pour le financement des projets

s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

m) Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « BH Bank » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « BH Bank » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloquent en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios

débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des subventions,

2% sur les déblocages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 116 168 DT en 2022.

n) Une convention relative au programme premier logement

Dans le cadre de la convention conclue en date du 2 février 2017 et de son avenant en date du 3 avril 2017 entre l'État Tunisien représenté par les Ministères des Finances et de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et la Banque Centrale de Tunisie, une ligne de crédit destinée à la couverture de l'autofinancement des crédits destinés à l'acquisition du premier logement a été mis à la disposition des banques.

La ligne de crédit de 200 milles dinars, financée sur le budget de l'État, est destinée à couvrir l'autofinancement sous forme de prêt bonifié et est destinée aux familles à revenus moyens répondant aux critères d'éligibilité.

La « BH Bank » perçoit, annuellement, une commission de 1% sur les montants débloqués au cours de l'année au titre des crédits d'autofinancement accordé sur le compte spécial du programme Premier Logement et elle perçoit en outre des commissions de 3% sur les recouvrements effectués, soit 58 143 DT en 2022.

2. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2022, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 535 000 DT.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2022, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

- Le montant à allouer au Président du Comité d'Audit Permanent : 30 000 DT ;
- Le montant à allouer au Président du Comité des risques : 27 500 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité d'Audit Permanent : 43 750 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité des risques : 47 500 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité de nomination et de rémunération : 32 500 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité exécutif : 60 000 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du comité de gouvernance : 16 250 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du comité de recouvrement : 6 250 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du comité interne de marché : 22 500 DT.

- La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 29 août 2019 telle qu'a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs

conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.

- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 août 2019, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :

- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie au Directeur Général durant l'exercice 2022 se détaille comme suit :

- Des avantages en nature s'élevant en brut à 10 216 DT et qui comprennent :
- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022, se présentent comme suit (en DT) :

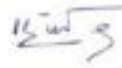
	Président du conseil d'administration		DG		Administrateurs	
Nature de la rémunération	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	85 000	25 000	407 897	72 000	450 000	122 500
Avantages postérieurs à l'emploi			-	-	-	-
Autres avantages à long terme			-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail			-	-	-	-
Paielements en actions			-	-	-	-
TOTAL	85 000	25 000	407 897	72 000	450 000	122 500

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de

la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 Avril 2023

P/ FM.B.Z -KPMG Tunisie
Emna Rachikou



KPMG KPMG TUNISIE
MEMBRE DE L'ORDRE
Régistré au Registre des Sociétés de Tunisie
N° 1510625/24/0000 - RC 1510625
Tél: 71 184 244 / Fax: 71 184 245
E-mail: tunisia@kpmg.com

P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED



CNF
CHambre Nationale
des Comptables
Financiers



ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

BH BANK BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(UNITÉ EN MILLE DINARS)

		Notes	31/12/2022	31/12/2021
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	184 903	232 307
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	198 081	268 234
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 686 945	9 817 889
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	547 232	115 588
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 688 607	1 689 435
AC6	Valeurs immobilisées	6	137 677	131 742
AC7	Autres actifs	7	182 840	149 989
Total des actifs			13 626 285	12 405 184
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 121 947	1 512 344
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	8 549 749	7 782 226
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 447 526	1 723 555
PA5	Autres passifs	11	271 540	225 651
Total des passifs			12 390 762	11 243 776
Capitaux propres				
CP1	Capital		238 000	238 000
CP2	Réserves		878 398	788 259
	Réserves pour réinvestissements exonérés		194 453	193 453
	Autres réserves		683 945	594 806
CP3	Actions propres		-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414
CP5	Résultats reportés		-	1
CP6	Résultat de l'exercice		118 711	134 734
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-
Total des Capitaux propres			1 235 523	1 161 408
Total des capitaux propres et passifs			13 626 285	12 405 184